



Création d'ouvrages hydrauliques pour restaurer une roselière

## OBJECTIF 1.2

### Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres



L'amélioration de la connaissance et de notre organisation au travers des documents de gestion doit déboucher sur une action de terrain collective et adaptée permettant de contenir ou de réduire les pressions susceptibles d'altérer la qualité de notre environnement et de la biodiversité. Si nous n'agissons pas pour assurer l'intégrité de notre territoire, certaines de ces pressions pourraient s'avérer irréversibles.

Nous nous engageons à poursuivre et à amplifier les efforts de préservation, d'entretien, et parfois de restauration de nos espaces naturels, tout en assurant la pérennité des usages (pêche, viticulture, tourisme, activités récréatives et sportives, ...). Dans la mesure où la qualité des milieux lagunaires et humides dépend fortement de la qualité de l'eau et des interactions hydrauliques à l'échelle du bassin versant, nous nous engageons à lutter contre toutes les formes d'altération et de pollution de l'eau (eutrophisation, toxiques, ...), à réserver une partie de nos ressources en eau pour le bon fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et à appliquer de façon exemplaire les recommandations européennes, nationales et locales en la matière (DCE, SDAGE, ...).

Pour les milieux secs, nous devons redoubler d'efforts pour maintenir la diversité des paysages, des milieux et des habitats pour répondre aux enjeux liés à la déprise agricole et aux risques d'incendie.

Par ailleurs, notre attention ne doit pas rester confinée aux espaces remarquables : il s'agit aussi de préserver les espaces naturels plus ordinaires de manière à maintenir les différentes continuités et interactions entre ces espaces (corridors écologiques).

L'action concertée de l'ensemble des gestionnaires et dans certains cas le renforcement des mesures de protection (surveillance, acquisition foncière, application des réglementations européennes et nationales, ...) constitue des gages de réussite de cette ambition.

(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 27)

- **Mesure 1.2.1** : Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels
- **Mesure 1.2.2** : Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau



ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 1.2.1

METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE  
DES ESPACES NATURELS

Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs Natura 2000 dans les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1	Identification d'un animateur sur chaque site bénéficiant d'un DOCOB validé, animation, Natura 2000 et MAE ...	●
	Mise en œuvre des objectifs généraux à l'ensemble des sites.	●
Renforcer la gestion des zones humides et leur biodiversité	Mise en œuvre des objectifs des DOCOBs spécifiques aux milieux secs et aux zones humides.	●
	Cours d'eau: maintien/restauration des ripisylves, de la fonctionnalité des rivières.	●
	Déclinaison des objectifs des documents de gestion et de planification sur le littoral et les complexes lagunaires.	●
Gérer et maintenir l'ouverture des milieux secs	Lutte contre les espèces indésirables ou envahissantes.	●
	Renforcement de la gestion sylvoicole et protection des milieux forestiers.	●
	Lutte contre la fermeture des milieux: entretien des espaces naturels et des actions DFCL.	●
Maintenir et restaurer les corridors écologiques et la nature ordinaire	Lutte contre les espèces envahissantes.	●
	Mise en œuvre d'actions pour maintenir les continuités écologiques.	●
Organiser l'accueil et la fréquentation dans les espaces naturels	Organisation des sports et loisirs de pleine nature et équipement des sites pour encadrer les pratiques.	●
	Aménagement des accès aux espaces naturels les plus fréquentés.	●
Renforcer la surveillance dans les espaces naturels et l'application de la réglementation	Mise en application de la loi sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.	●
	Renforcement des moyens de police.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs Natura 2000 dans les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1

- Animation, par le Parc, des derniers DOCOBs validés: dès 2012 pour le Massif de la Clape, dès 2016 pour le Cours inférieur de l'Aude avec toutefois un an d'interruption (2018/2019) entre l'arrêt de la gestion par le Syndicat mixte du Delta de l'Aude et sa reprise par le Parc naturel régional.
- Signature de 13 contrats Natura 2000 permettant une variété d'actions (balisage nautique pour préserver les espaces de quiétude des oiseaux, restauration de roselières pour les oiseaux paludicoles, restauration hydraulique de marais...) par un large éventail d'acteurs (commune, association de chasse, Conservatoire du littoral, propriétaire privé, Parc). Ces contrats sont néanmoins restreints aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et ne s'étendent pas à la biodiversité ordinaire, aux continuités écologiques ou à certains enjeux locaux. Du reste, l'essentiel des actions réalisées dans le cadre de Natura 2000 ne se mesure pas strictement au nombre de contrats ou MAE (mesures agro-environnementales) signés.
- 92 actions hors cadre contractuel, par les

animateurs des DOCOBs (Parc, Parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes, Communauté de communes La Domitienne, Syndicat mixte Rivage): gestion et restauration hydrauliques des anciens salins de Sigean en faveur des larolimicoles, ouvertures de milieux via l'opération inter-sites « Pins d'Alep de Noël », baguage et suivi de spatules blanches et d'aiglons de Bonelli, formation des moniteurs de sports de glisse aux enjeux naturels, fermeture de l'accès à une grotte abritant des chiroptères...

- Accompagnement des organisateurs de manifestations sportives, sur la base d'évaluations d'incidences, pour une meilleure conciliation des pratiques avec les enjeux environnementaux. Malgré une amélioration réelle, une mobilisation comparable est nécessaire au niveau des services de l'État, des autres animateurs Natura 2000, du Conservatoire du littoral et des gestionnaires de ses sites, en raison du nombre important de manifestations - notamment sur le littoral - pendant la période sensible pour les espèces. Une meilleure coordination est souhaitable.

Renforcer la gestion des zones humides et leur biodiversité

- Restauration de zones humides: le Marais Saint-Louis en 2012 et le Marais Pujols en 2021 par l'Association départementale des chasseurs de gibier d'eau, la roselière du Petit Castélou en 2022 par le Parc.
- Programme Life+ ENVOLL pour la préservation des larolimicoles coloniaux sur le pourtour méditerranéen français, coordonné par l'association des Amis des Marais du Vigueirat (13) et porté localement par le Parc.
- Gestion hydraulique et pastorale des Marais du Narbonnais par le Parc et la Ville de Narbonne, co-gestionnaires de ce site du Conservatoire du littoral.
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes telles la lippia, l'olivier de Bohême ou le crabe bleu, par le Parc dans le cadre de divers programmes (gestion des sites du Conservatoire du littoral, opération Crabe bleu dédiée...).

## Gérer et maintenir l'ouverture des milieux secs

- **Restauration de milieux ouverts à Leucate** (contrats Natura 2000 portés par la commune ou un particulier), à La Palme (mesures compensatoires carrière Lavoye), Gruissan, Bages...
- **Opération « Pin d'Alep de Noël »** depuis 2020, organisée et coordonnée par le Parc : pour endiguer la colonisation des pelouses méditerranéennes par le pin d'Alep et sensibiliser le public aux enjeux de la fermeture des milieux, coupe de plusieurs centaines d'arbres tous les ans à Peyriac-de-Mer, Leucate, Gruissan, Bages, Armissan et Sigean, puis distribution aux habitants des communes partenaires.
- **Redéploiement du pastoralisme pour le maintien des milieux ouverts** (cf. Axe 2).

## Maintenir et restaurer les corridors écologiques et la nature ordinaire

- **Trame verte et bleue** : création du cahier technique « Favoriser un urbanisme durable en Narbonnaise ».
- **Mise en place de la cellule de gestion du grau de la Franqui** et opérations d'ouverture encadrées.
- **Réalisation d'un document technique de gestion des haies** sur les marais du Narbonnais et opérations de taille des arbres têtards.
- **Résorption des dépôts sauvages** : inventaire et cartographie des sites (sur le massif de la Clape et l'Étang de La Palme), caractérisés et hiérarchisés selon leur visibilité et leur impact écologique et paysager.

## Organiser l'accueil et la fréquentation dans les espaces naturels

- **Pour la gestion de la fréquentation** : balisage nautique sur l'étang de La Palme, concertation en cours sur l'étang de Bages-Sigean, aménagements pour le balisage de sentiers VTT sur le massif de la Clape afin de canaliser les flux, aménagements et balisage de sentiers pédestres sur le site du Dou (Peyriac-de-Mer)...
- **Programmes Life+ Lag'Nature** (2009-2013) pour la création d'un réseau d'espaces naturels lagunaires et Life+ ENVOLL (2013-2018) pour un réseau de sites de nidification des larolimicoles coloniaux. La collaboration entre les gestionnaires et organisations naturalistes impliqués perdure, via notamment le réseau animé

par le Pôle relais lagunes, porté par le CEN Occitanie.

- **Mise en défens de la grotte des Auzils** pour la protection des chauves-souris.
- **Aménagement d'aires de stationnement en amont des espaces naturels**, gestion

des accès aux véhicules à moteur ou prises d'arrêtés municipaux à Portel-des-Corbières, Peyriac-de-Mer, La Palme, Fleury-d'Aude, Vinassan, Armissan, Narbonne, Port-La-Nouvelle (RNR).

## Renforcer la surveillance dans les espaces naturels et l'application des réglementations

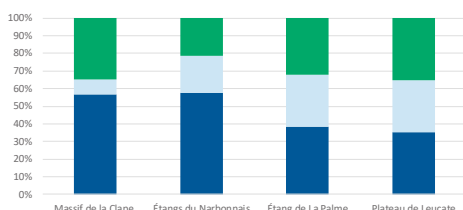
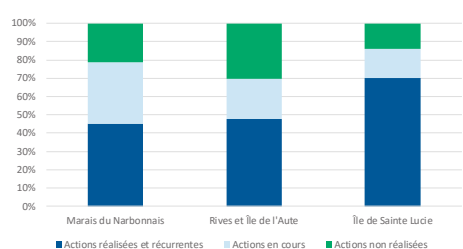
- **Plans de contrôle des opérations de police**, coordonnés par la DDTM et impliquant l'OFB, l'ONF, les gardes du littoral et de la Réserve naturelle de Sainte-Lucie, les gendarmeries nationale et maritime et, ponctuellement, les polices municipales. Participation du Parc au GT Nature de la MISEN (Mission inter-services de l'eau et de la nature) pour la définition de ces plans de contrôle.
- **Application partielle de l'interdiction de circulation des véhicules terrestres à moteur** sur les plages.
- **Réunions régulières avec la gendarmerie maritime et l'OFB** pour relayer les enjeux forts de biodiversité et le besoin de contrôle sur certains sites.

## QUESTION ÉVALUATIVE



## Dans quelles proportions les documents de planification environnementale et de gestion réalisés ont-ils été mis en œuvre ?

**Les 9 sites Natura 2000 inclus** (totalement ou en partie) sur le territoire du Parc naturel régional sont dotés de DOCOBs, contre 5 seulement en 2010, et d'une structure animatrice : le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée pour les 5 sites littoraux, celui de Corbières-Fenouillèdes pour les sites des Corbières et Fontfroide, le Syndicat mixte Rivage pour l'étang de Salses-Leucate, la Communauté de communes La Domitienne pour les Basses plaines de l'Aude.

**Taux de réalisation des actions 2010-2022 sur les sites Natura 2000 du Massif de la Clape, des étangs du Narbonnais, de l'étang de La Palme, du plateau de Leucate**

**Taux de mise en œuvre des plans de gestion sur les sites du Conservatoire du littoral**


### L'ANIMATION ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS DÉPENDENT DES MOYENS HUMAINS DÉDIÉS

Si 6 ETP (+1,5 depuis 2011) sont affectés à l'animation des 9 sites Natura 2000, c'est à la gestion des sites du Conservatoire du littoral que sont dévolus aujourd'hui les moyens les plus importants : 11 ETP (+6 depuis 2011) parmi les équipes du CDL, du Parc, de la Communauté de communes La Domitienne, de l'ONF, des communes de Gruissan et Narbonne. Les moyens se concentrent d'autant plus sur l'est du territoire que les sites Natura 2000 eux-mêmes couvrent la quasi-totalité du littoral où, du reste, les pressions (notamment celles liées à la fréquentation) sont plus fortes.

Cela se traduit par des actions de préservation ou de gestion de la biodiversité majoritairement littorales, puis dans une moindre mesure sur les massifs, enfin dans le secteur du piémont où des enjeux de biodiversité, certes moins nombreux, existent bel et bien. Des disparités quant aux moyens humains et aux actions apparaissent aussi entre sites. Des sites comme « l'Étang du Dou, saline, île de Planasse » et « l'Oustalet » sont bien moins dotés que la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, malgré des besoins liés à une fréquentation comparable.

### LES MESURES COMPENSATOIRES NE DOIVENT PAS DEVENIR DES MOYENS DE GESTION

1,5 ETP est dédié à un autre levier apparu dans la dernière décennie : la compensation. Territoire littoral, La Narbonnaise ne rompt pas avec les dynamiques d'aménagement constatées nationalement sur les façades maritimes. La séquence ERC (éviter réduire compenser) semble aujourd'hui intégrée dans les procédures. Après évitement et réduction, des impacts demeurent, suscitant la mise en œuvre d'actions de compensation.

La nécessité de déployer ces actions lors des travaux d'aménagement n'incite pas les aménageurs (et les cabinets d'étude qui les accompagnent) à envisager des acquisitions d'espaces naturels. Il en résulte une pression accrue sur les propriétés publiques (communes, Conservatoire du littoral...).

Le Parc est de plus en plus sollicité pour porter la mise en œuvre des mesures compensatoires, sur des secteurs Natura 2000 dont il assume déjà l'animation ou sur des terrains du Conservatoire du littoral gérés par ses soins.

Systématiquement, la décision d'accepter ou non le portage de mesures compensatoires a reposé sur deux pré-requis essentiels :

- les mesures doivent représenter une plus-value au regard de la gestion existante
- les coûts engendrés pour le Parc doivent être intégralement pris en charge par l'aménageur.

Sur ces bases, le Parc a signé des conventions de partenariat pour des actions :

- dans les anciens salins de Sainte-Lucie (RNR), en compensation du projet de plateforme logistique portuaire à Port-La-Nouvelle porté par la Région Occitanie (remise en eau, construction d'îlots de nidification, gestion hydraulique)
- sur le plateau de La Palme (Natura 2000, communal), en compensation de l'agrandissement de la carrière Lavoye (ouverture de milieux, gestion pastorale)
- au sein des Marais du Narbonnais (CdL) en compensation du contournement routier de Narbonne porté par le Département de l'Aude (restauration de milieux favorables au campagnol amphibie)
- sur le sud du massif de la Clape (Natura 2000, communal, CdL) en compensation du défrichement porté par l'INRAe pour l'installation de la collection patrimoniale de vignes Vassal (ouverture de milieux et entretien).

### UN ENJEU CROISSANT : L'ACCUEIL ET LA SURVEILLANCE DES ESPACES NATURELS

S'agissant des moyens de police de l'environnement, le territoire de La Narbonnaise dispose à ce jour de :

- 16 agents de l'OFB sur l'ensemble du département
- 45 agents de l'ONF sur l'ensemble du département
- 7 gardes du littoral dont 2 gardes de réserve naturelle, compétents exclusivement sur les terrains audois du Conservatoire du littoral : sites de Sainte-Lucie (2), Domaine de l'Oustalet (1, commune de Fleury-d'Aude), Marais du Narbonnais (1, Parc), Les Auzils (3, commune de Gruissan) et Les Basses plaines de l'Aude (2, Communauté de communes La Domitienne).

Les gendarmeries nationale et maritime interviennent aussi sur des problématiques de fréquentation dans les secteurs réglementés.



Malgré ces moyens, tous les acteurs locaux signalent le besoin d'une surveillance accrue dans les espaces naturels, face aux incivilités (dépôts sauvages de déchets, feux de camp dans des massifs soumis au risque incendie, pénétration dans des sites interdits au public tels des grottes, circulation hors des sentiers balisés...) qui sont source de perturbation de la faune, de détérioration de milieux naturels et, de plus en plus, de conflits d'usages. Les incivilités ont augmenté avec la fréquentation des sites constatée depuis le déconfinement de 2020. Par ailleurs, en raison de l'amplification du risque incendie, les massifs sont maintenant interdits d'accès pendant une partie de la saison estivale, interdiction parfois mal acceptée, voire difficile à faire respecter.

Une plus grande coordination, voire même une mutualisation, des acteurs du territoire (depuis les organismes chargés de la promotion touristique jusqu'aux organes de police et à tous les moyens de gestion des espaces naturels) permettrait vraisemblablement de mieux réguler la fréquentation des sites dans l'espace et le temps et de diminuer ses impacts sur la biodiversité.



© Lydia Lecarpentier - Région Occitanie

### LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE SAINTE-LUCIE, TOUTE LA CHARTE (OU PRESQUE) S'Y DÉCLINE

Site naturel et vivier de biodiversité, la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie est gérée par le Parc naturel régional, aussi sa gestion s'inscrit-elle naturellement en adéquation avec la vision et la stratégie territoriales du Syndicat mixte. De même que le site condense les paysages emblématiques du littoral méditerranéen (plage naturelle, anciens salins, île boisée, marais périphérique), il centralise, dans leur grande majorité, les enjeux de la Charte, que ceux-ci se rapportent aux milieux humides saumâtres et salés, aux milieux humides doux, aux milieux dunaires ou à la préservation des larolimicoles.

En toute logique, les objectifs à long terme du Plan de gestion de la RNR répondent à différents objectifs de la Charte du Parc, plus spécialement ceux visant à une meilleure connaissance et à une meilleure organisation pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel (objectif 1.1, mesure 1.1.1) et à la gestion durable de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres (objectif 1.2, mesure 1.2.1). L'objectif relatif à l'accueil du public dans la Réserve est en symbiose avec l'objectif 2.3 et la mesure 2.3.2 visant à structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liée aux patrimoines. L'objectif portant sur l'ancrage de la Réserve dans son territoire correspond aux objectifs de mise en place d'une stratégie de coopération au service du projet de territoire (objectif 3.1, mesure 3.1.2, partager le projet avec les habitants) et de poursuite de l'émergence d'une plateforme pour l'éducation à l'environnement et au territoire (objectif 3.2, mesure 3.2.2, sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement).

De par sa spécificité et ses moyens humains dédiés, la Réserve naturelle régionale joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Charte du Parc, notamment en matière d'acquisition de connaissances, de suivis écologiques, de surveillance et de police de la nature, d'organisations des usages ou encore d'accueil du public.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé



### MESURE 1.2.2

### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU, LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Lutter contre la pollution de l'eau	Poursuite de la lutte contre l'eutrophisation des milieux aquatiques et de la dégradation de leur qualité.	●
	Renforcement de la lutte contre les apports toxiques.	●
	Préservation ou restauration de la qualité des eaux de captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP).	●
	Réduction des risques de pollutions accidentelles.	●
Améliorer le fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et canaux, réduire les facteurs favorisant le comblement des étangs	Identification, hiérarchisation et limitation des pollutions bactériologiques.	●
	Connaissance des dynamiques d'érosion des sols sur les bassins versants des étangs.	●
Gérer et partager durablement la ressource en eau	Gestion optimale des échanges hydrauliques, des bassins versants jusqu'à la mer.	●
	Adoption de protocoles concertés de partage de l'eau en tenant compte des besoins des milieux naturels.	●
	Intégration de ces protocoles dans les documents d'aménagement et de planification territoriale.	●
	Incitation à l'émergence de structures locales de gestion solidaire de la ressource AEP/ALDAE 2011.	●
	Amélioration des connaissances sur les prélèvements, les consommations et besoins des milieux naturels.	●

## Lutter contre la pollution de l'eau

### LUTTE CONTRE L'EUTROPHISATION

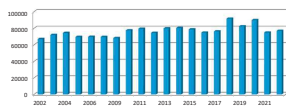
- Tous les ans, publication d'un rapport intitulé « Suivi des rejets des stations d'épuration proches des étangs et autres tributaires, estimation de leur impact sur les milieux lagunaires », sous maîtrise d'ouvrage du Parc. Il repose sur :
  - l'estimation des flux de nutriments générés par les stations d'épuration proches, qui s'avèrent être constants et maîtrisés ces dernières années, préservant les milieux lagunaires, récepteurs finaux
  - les suivis de la végétation lagunaire, indicateurs précoces pertinents qui, complémentaires des suivis de la DCE sur l'état global de la lagune, permettent d'identifier en amont un risque de dégradation du milieu par les bordures et d'en enrayer la dynamique au plus tôt.

#### À Bages-Sigean :

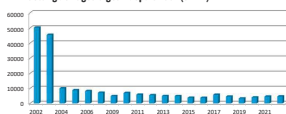
Les suivis annuels de macrophytes dans l'Anse de Sigean ont mis en évidence une perturbation du milieu et la nécessité de mieux cerner la pollution amont. Le Parc, soutenu par l'Agence de l'Eau et le Département, a porté une étude de caractérisation des sources de pollution au ruisseau de la Joncasse/Canal du Grand salin, dont l'exutoire se trouve dans l'Anse de Sigean. Cette étude a révélé plusieurs sources potentielles de pollution en nutriments et permis de prioriser les actions de reconquête de la qualité des eaux. L'Anse de Peyriac, en raison de dégradations de sa végétation lagunaire depuis plusieurs saisons,

#### ÉVOLUTION DES APPORTS DES PRINCIPALES STATIONS D'ÉPURATION DU POURTOUR DE L'ÉTANG DE BAGES-SIGEAN: DÉBIT ET FLUX DE NUTRIMENTS DEPUIS 2002

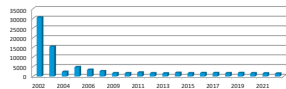
Évolution des débits des communes du pourtour de l'étang de Bages-Sigean (en EH) depuis 2002



Évolution des rejets d'azote total des communes du pourtour de l'étang de Bages-Sigean depuis 2002 (en EH)



Évolution des rejets de phosphore total des communes du pourtour de l'étang de Bages-Sigean depuis 2002 (en EH)



est qualifiée comme zone prioritaire pour l'étang de Bages-Sigean. Son suivi, là encore, a contribué à orienter les projets d'assainissement (Le Grand Narbonne étudie la possibilité d'un raccordement de la station d'épuration de Peyriac-de-Mer à celle de Narbonne).

#### À La Palme :

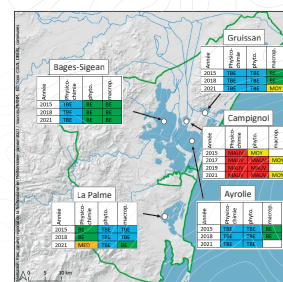
Le suivi de la végétation a confirmé les dégradations décelées par les suivis institutionnels en 2017. Il a également permis d'alerter lors des perturbations de 2019, donnant lieu, sous l'égide du Parc, à une rencontre avec les scientifiques et l'Agence de l'Eau. L'hypothèse d'une hausse de la salinité dans la lagune

semble se dégager et un plan d'actions (suivi renforcé de la végétation, interprétation plus fine des données physico-chimiques acquises depuis plus de dix ans, enquête de terrain...) doit être déployé.

#### À Campagnol :

Le suivi de la végétation aquatique confirme le diagnostic de mauvais état des eaux établi par la DCE. Un projet expérimental est engagé sur cette lagune afin de déterminer un flux maximal admissible en nutriments. Il repose sur un partenariat fort, aux plans financier (Agence de l'Eau, Région...) et scientifique (Ifremer, Tour du Valat). Une combinaison de suivi haute fréquence et de mobilisation est lancée depuis 2020.

#### ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES LAGUNES AU TITRE DE LA DCE



Herbiers de zostères dans la Lagune de Bages-Sigean



#### Une innovation : des actions de connaissance sur les marais périphériques

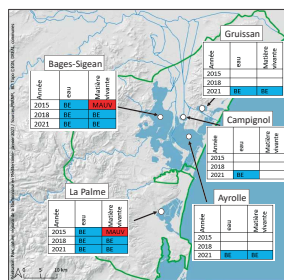
Le suivi particulier au sein du Grand Castérou a mis en évidence le caractère épurateur vis-à-vis des nutriments des roselières, prés salés et prairies humides. Il a confirmé le pouvoir épurateur des roselières (valeurs proches de 80% sur la campagne de fin d'hiver), révélé celui des prairies oligo-halines (avec un abattement jusqu'à 40%), identifié février-mars comme période à fort enjeu en matière d'épuration de l'eau, de par des concentrations élevées en azote dans la Robime à cette période de l'année. L'étude montre également les bienfaits des pratiques de gestion du site sur l'épuration de l'eau. Les données recueillies dans le cadre de ce suivi sont suffisantes pour une poursuite de la gestion hydraulique.

**LUTTE CONTRE LES TOXIQUES**

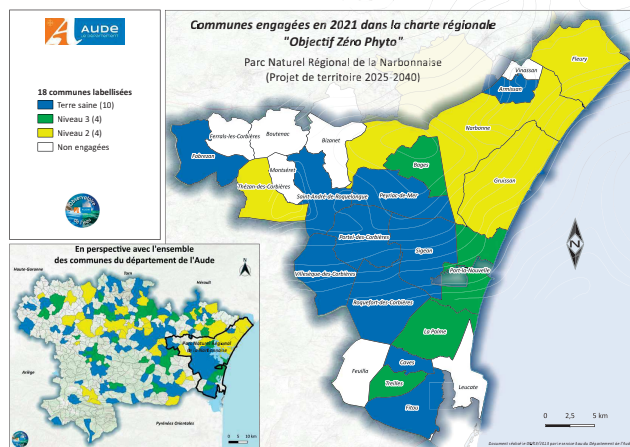
**Pesticides**

- Étude innovante de connaissance des étangs gruisanais et de tributaires importants des bassins versants (Robine et Berre) à l'aide d'échantillonneurs passifs, en 2015, identifiant en majorité les apports de pesticides comme une menace sur les masses d'eau (plus de 35 molécules retrouvées toutes masses d'eau comprises, avec certains dépassements de NQE).
- Action « Zéro pesticide » sur les routes départementales et les collèges depuis 2014, accompagnée par le Parc sur son territoire puis étendue par le Département à l'ensemble de l'Aude.
- « Zéro pesticide » sur la base aérienne du Plan de Roques en 2015 (partenariat Parc, Fredon, Département), en lien avec la réalisation d'un PAPPH (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles).
- Labellisation de 16 communes sans pesticides depuis 2015, dont 9 au niveau optimal « Terre saine », fruit d'une sensibilisation active à l'échelle du Parc naturel régional. Réalisation de PAPPH pour l'accompagnement des communes vers l'obtention de labels régionaux ou nationaux de réduction ou suppression du recours aux pesticides.
- Développement d'une démarche globale et innovante sur les communes du Parc face à la prolifération des chenilles processionnaires.
- « Zéro pesticide dans les campings » (Parc, Fredon, Département): réalisation du PAPPH au camping des Floralys à Narbonne et édition d'un guide à l'attention des gestionnaires de campings.
- Formation des gestionnaires de gîtes et chambres d'hôtes sur les jardins d'ornement, édition d'un livret et sensibilisation aux notions de plantes méditerranéennes, de paillage et d'entretien d'espaces sans pesticides.
- Réduction des impacts des pesticides en milieu agricole, via l'accompagnement du Sivom Corbières Méditerranée sur les aires de remplissage sécurisées (récupération-traitement d'effluents phytosanitaires).
- Formation « Jardiner sans pesticides » depuis 2016 à l'attention des particuliers: édition d'un livret et organisation de sessions pour les foyers de la Narbonnaise engagés dans le Défi Famille économe et Les habitants investis dans une démarche Zéro phyto.
- Accompagnement, par le Département, de 14 communes pour l'aménagement des espaces verts (Armissan, Boutenac, Caves, Fitou, Gruissan, La Palme, Leucate, Narbonne, Peyriac-de-Mer, Port-La-Nouvelle, Portel-des-Corbières, Sigeac, Treilles et Villesèque-des-Corbières), de 6 communes pour la végétalisation des cimetières via le financement du matériel Zéro phyto (Fitou, Peyriac-de-Mer, Villesèque-des-Corbières, Sigeac, Caves, Gruissan), de 4 communes pour la végétalisation de leurs giratoires (Narbonne, Sigeac, Port-La-Nouvelle, Leucate).
- Réunions publiques d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et les milieux aquatiques.

ÉTAT CHIMIQUE DES LAGUNES AU TITRE DE LA CDE



COMMUNES ENGAGÉES EN 2021 DANS LA CHARTE RÉGIONALE "OBJECTIF ZÉRO PHYTO"



**Métaux lourds**

- Réalisation de mesures de la présence du métal (et non radioélément) uranium sur le secteur de la Robine, notamment dans les étangs, après le constat d'une surreprésentation de ce métal dans les sédiments de la Robine. Une action conduite dans le cadre de la Commission de suivi du site d'Orano à laquelle le Parc, quoique le site ne figure pas dans son périmètre, est associé comme expert.
- Opération de dragage pour la reconquête de la qualité des milieux, face à l'accumulation de cadmium, métal lourd, dans les sédiments de la Mayral, de la Robine et l'étang de Bages-Sigeac.



Les mesures avant et après dragage, effectuées par le Parc en lien avec l'Iframer et RETIA (l'exploitant chargé de l'opération), ont montré que le maximum réalisable sur le bassin versant a été entrepris (2015) et que le cadmium est hélas présent majoritairement dans l'étang de Bages-Sigeac. Son exportation vers la mer, processus préalable à l'exploitation des coquillages de l'étang, est en cours. Sur le secteur du Valadou (Estarac ou Mourel Redon, étang de Bages-Sigeac): suivi, par un groupe Suez-DREAL, des concentrations en métaux dans les sédiments des cours d'eau en aval du site d'exploitation Lambert 1, 2 et 4, suivi et interprétation des résultats par le Parc jusqu'en 2018. Cette démarche partenariale de surveillance a permis de veiller à la non-dégradation des milieux récepteurs aval et de répondre aux questionnements des citoyens sur l'impact de cette activité.

### Hydrocarbures

- Lancement par le Parc et le Département de l'Aude, en relation avec leur partenariat sur le volet pesticide, d'une démarche innovante pour réduire l'impact des fossés routiers en matière de pollution par les hydrocarbures et les métaux lourds. Réalisation d'un état des lieux de la toxicité sur différents fossés depuis 2017, suivi d'un diagnostic et de la définition de pistes d'actions à lancer prochainement.

### Gérer et partager durablement la ressource en eau

- **Plan de gestion des Marais du Narbonnais** (Conservatoire du littoral, secteur basse plaine) : travaux réguliers d'optimisation et d'étalement des réseaux hydrauliques d'apport d'eau douce aux marais, dans l'objectif d'approcher le fonctionnement hydraulique naturel d'une zone humide. Les travaux de 2021 se sont traduits par une réduction de 27% des prélèvements sur la période d'étiage juin-octobre, soit une économie d'eau douce de près de 650 000 m<sup>3</sup>.
- **Cahier des charges pour la gestion de prélèvements d'eau** des domaines de Castérou et Tournebelle, lors des périodes couvertes par l'arrêté cadre sécheresse. Document annexé au plan de gestion du site des Marais du Narbonnais et priorisant les enjeux.
- **Cf. également en 2.1 :**
  - Étude « zoom territorial » de gestion quantitative et d'économie de la ressource en eau à l'échelle de la Basse vallée de l'Aude
  - Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)
  - Programme d'étude et de recherche S.A.Li.N..

### Améliorer le fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et canaux, réduire les facteurs favorisant le comblement des étangs

- Étude hydrologique de l'étang de Bages-Sigean : impact de scénarii d'aménagement et de gestion sur les variations de salinité (2012).



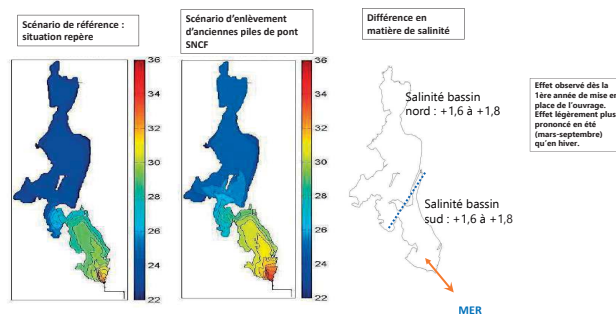
Au lendemain du contrat d'étang 2005-2009 animé par le Parc, des actions ont été envisagées pour atteindre les objectifs de bonne qualité de la Directive cadre sur l'eau. Sur Bages-Sigean : la modification des apports d'eau douce et/ou la modification des échanges entre mer et étang. Aux acteurs locaux s'interrogeant sur l'impact de ces actions sur la salinité et l'évolution écologique du milieu (herbiers, poissons, méduses), l'utilisation du modèle Mars 3D, en partenariat avec l'Iframer, a permis d'apporter des éléments de réponse.

Dans la perspective, potentiellement bienfaisante pour la biodiversité et la qualité de l'eau, d'augmenter les échanges entre la mer et l'étang, une simulation a été réalisée. Elle a concerné l'impact, sur la salinité, de l'enlèvement d'anciennes piles de pont immergées au niveau du grau de Port-la-Nouvelle.

Cette simulation a donné lieu à un choix collégial, dans le cadre de la concertation avec les acteurs locaux. Elle a révélé qu'un enlèvement des piles augmenterait la salinité de l'étang (bassins nord et sud) de 1,6 à 1,8 PSU. Le Conseil scientifique et de prospective du Parc a souligné que cet enlèvement risquait d'accroître le processus, déjà engagé, de salinisation de la lagune. Les acteurs locaux ont pris acte des résultats et n'ont pas souhaité donner suite au projet d'enlèvement.

Des scénarii de gestion d'apport d'eau douce par les canaux ont aussi été étudiés dans le cadre de cette démarche.

DÉTAIL DE LA SIMULATION, EN MATIÈRE DE SALINITÉ, DE L'ENLEVEMENT DES ANCIENNES PILES DE PONT





### « ZÉRO PESTICIDES SUR LES VOIES FERRÉES »

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, RFF et la SNCF se sont associés dès 2010 pour une démarche innovante : la suppression du recours aux pesticides sur les voies ferrées. Jusque-là, était utilisé un train désherbeur à grand rendement, diffusant un produit anti-germinatif couplé à un produit curatif. Il s'est agi d'expérimenter des techniques alternatives et vertueuses, inédites en France, pour endiguer le développement de la végétation en bord de voie ferrée. Quatre solutions de « recouvrement » ont été testées aux abords des voies : géotextile, Rugle®, nattes anti-végétation, membrane « plastsol ». Cette dernière apparaît à ce jour comme la plus efficace. Elle se distingue par des caractéristiques techniques très positives et un bilan financier intéressant. Les autres portions linéaires du périmètre d'étude font l'objet d'un désherbage mécanique dès que nécessaire. Désormais ainsi, plus aucun pesticide n'est épandu sur la voie ferrée située en bordure des étangs.



### QUESTIONS ÉVALUATIVES



Comment les actions menées ont-elles contribué à l'effort collectif en faveur de la gestion de l'eau ? Ce travail a-t-il été réalisé à une échelle adaptée aux enjeux ?

## 43 000 000 M<sup>3</sup>

le volume d'eau brute économisé entre 2014 et 2021 pour l'alimentation du canal de la Robine

**3** graus au fonctionnement naturel et en bon état

**5** graus artificialisés dont le bon fonctionnement requiert l'intervention humaine

**1** graus artificialisés dont la connectivité à la mer n'existe plus

Les actions du Parc font l'objet d'un partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau, en ce qu'elles contribuent à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau et qu'elles répondent à un objectif de bon état des masses d'eau imposé dans le cadre de la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau. Le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée se montre actif en matière de lutte contre les toxiques, en particulier les pesticides. S'agissant des aspects trophiques des milieux lagunaires, un seul étang présente des dégradations et un projet innovant (connaissance du flux maximum admissible en nutriments) vise à accompagner la restauration de ses eaux. Des efforts restent à poursuivre quant aux contaminations des coquillages, problématique complexe à appréhender sur du moyen et même du long terme.

En matière de gestion durable de la ressource en eau, le PGRI (plan de gestion de la ressource en eau), mené à bien à 82%, en majorité sur la basse plaine de l'Aude, a permis de résorber près de 65% du déficit hydrologique du bassin versant de

l'Aude, de la Berre et du Rieu. Cependant :  
 • même réalisé à 100%, le PGRI ne suffira pas à résorber 100% du déficit du bassin. Aussi, un système de compensation des prélèvements en eau est en cours de réflexion afin d'atteindre l'équilibre hydrologique en moyenne 8 années sur 10, mais la mise en place et la gouvernance de ce système font l'objet de débats difficiles avec le monde agricole. La question de la répartition des volumes prélevables par usage pourrait également être posée  
 • l'étang de La Palme et son bassin versant ne sont couverts ni par le PGRI, ni par les deux SAGE en vigueur sur le périmètre du Parc. Il serait intéressant d'inclure ce secteur dans une démarche de planification et de gestion globale, et non sectorielle, de la satisfaction de besoins en eau multi-ressources (conventionnelle et alternative).  
 Les efforts collectifs d'économie d'eau, importants, sont à poursuivre et à étendre vers des actions plus globales de mise en adéquation avec la disponibilité des ressources. Il reste qu'en tout état de cause :



• **l'équilibre hydrologique du bassin de l'Aude**, de la Berre et du Rieu, dont dépend en grande partie le territoire du Parc, ne sera pas atteint à l'horizon du PGRI

• **les efforts ont porté à ce jour en quasi-totalité sur des actions collectives structurelles de lutte contre les gaspillages et les fuites** (réseau de distribution d'eau brute agricole et d'eau potable) ou sur la recherche de nouvelles ressources, mais très peu ont été consacrés à la réduction de la demande et des besoins en eau (usagers, domestiques, agricoles, collectifs et individuels)

• **les besoins en eau, surtout ceux agricoles, dépendent fortement des conditions**

**météorologiques annuelles.** Six années de sécheresse sévère à l'échelle du bassin de l'Aude, dans l'intervalle des huit dernières années, ont été particulièrement impactantes.

Les efforts doivent donc être maintenus, surtout en période estivale au regard des effets du changement climatique, avec l'augmentation de la demande en eau de la végétation liée à la hausse des températures, conjuguée à une diminution de la disponibilité de la ressource en eau.

La question de la réduction des besoins en eau et de la répartition des volumes prélevables peut encore être soulevée, en parallèle à la recherche de ressources alternatives.

de méthodologie (lagune côtière) ou d'une trop faible représentativité (dunes à végétation sclérophylles, pelouses maigres de fauche, éboulis).

**Évolution des effectifs des populations d'espèces emblématiques**

- **Aigle de Bonelli** : une population en hausse avec 7 jeunes en 8 ans et le retour pérenne d'un des deux couples depuis 2014.
- **Centaurée de la Clape** : maintien des effectifs grâce au programme de renforcement des populations, mais la tendance risque de décliner avec le réchauffement climatique.
- **Larolimicoles coloniaux** : grâce aux actions déployées, notamment celles du Life+ ENVOLL, les effectifs à l'échelle de la Narbonnaise ont plus que doublé pour la Sterne pierregarin et ont été multipliés par quatre pour l'Avocette élégante. Cette tendance est moins marquée pour la Sterne naine. Ces moyennes doivent cependant être abordées avec prudence, tant les effectifs reproducteurs montrent une grande variabilité inter-annuelle et ne s'appréhendent correctement qu'à l'échelle de la façade méditerranéenne. On note par ailleurs l'apparition en 2019 d'une nouvelle espèce : la Spatule blanche, sur l'île de Planasse.
- **Anguille européenne** : l'effectif chute sur l'ensemble de son aire de répartition.
- **D'autres espèces**, telles les limonioms, n'ayant pas fait l'objet d'un suivi à l'échelle du territoire, il est difficile d'estimer leurs tendances évolutives.

**Évolution des sites du Conservatoire du littoral**

L'évaluation nationale du Conservatoire du littoral sur la période 2011-2022 n'identifie que deux sites en état moyen, l'Étang du Doul et Les Auzils, pour cause de fréquentation trop importante ou mal maîtrisée. Tous les autres sites (Domaine de Frescati, Île de l'Aute, Île de l'Aute, Sainte-Lucie, Saline d'Estarac, Oustalet, Basse plaine de l'Aude) sont estimés en bon état. L'état général du site de Sainte-Lucie (RNR) est considéré comme très satisfaisant, à la hauteur de l'ambition du Conservatoire du littoral. La

Réserve de Sainte-Lucie a su s'adapter pour répondre à une forte fréquentation, via une réelle amélioration des conditions d'accueil du public.

**Évolution relative à la qualité de l'eau**

Le suivi des principales masses d'eau, dans le cadre de la DCE, met en évidence, pour la majorité d'entre elles, le maintien de leur qualité ces dix dernières années.

**Sur l'eutrophisation** : l'état de restauration de l'étang de Bages-Sigean, obtenu par le Parc et ses partenaires lors de son premier classement (2003-2010), a été maintenu. Sur l'étang de Campagnol, dégradé depuis longtemps, le projet de connaissance de flux admissible en nutriments devrait contribuer à sa restauration lors de la prochaine Charte. Une dégradation ponctuelle est observée à l'étang de La Palme sur les résultats 2022 de la DCE; un partenariat entre le Parc et les structures de recherche (Cerege/Legos) doit permettre de comprendre ce phénomène.

**Sur les toxiques** : si, selon la DCE, les étangs semblent exempts de contamination chimique (bon état), les suivis particuliers portés par le Parc ou les partenaires (Ifremer) révèlent une forte pression phytosanitaire sur les milieux aquatiques, notamment les étangs. Ceci malgré la réelle dynamique de territoire en matière de lutte contre les pesticides.

**Une évolution progressive de l'équilibre hydrologique, encore insuffisante et interdépendante du bassin versant global du fleuve Aude**

La majorité du territoire du Parc se trouve dans le secteur hydrologique « Aude médiane et aval », caractérisé par un fort déficit estival de la ressource en eau au regard des besoins. Malgré les efforts importants engagés à l'échelle du bassin de l'Aude en général, du Parc en particulier (en premier lieu sur les économies d'eau agricole), ce déficit n'est pas résorbé et les actions du PGRI restent à venir ne le résorberont pas intégralement : 23,8Mm<sup>3</sup> économisés au bilan 2021 sur 37Mm<sup>3</sup> de déficit à l'échelle du bassin de l'Aude, de la Berre et du Rieu (32Mm<sup>3</sup> sur le périmètre du Parc). Les multiples sécheresses estivales de ces dernières années ont exacerbé la situation et donné lieu à la prise régulière d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau.



**Quelle est l'évolution des écosystèmes des ZI et des espèces emblématiques sur le territoire ?**

**Évolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000**

- **Zones humides** : leur bon état global ne doit pas masquer la dégradation partielle ou la régression d'habitats. Ainsi, les prés salés sont confrontés à la concurrence des fourrés halophiles ou, en particulier au nord du territoire, pâtissent d'une gestion propice aux roselières et de la fréquentation. De même, les peupleraies blanches sont concurrencées par les espèces exotiques envahissantes.
- Entre 2010 et 2021, on observe une diminution de 395 ha des pelouses méditerranéennes sur le territoire. Cette décroissance est due, en grande partie, à la fermeture des milieux. À l'inverse des pelouses, les garrigues arbustives ont

augmenté de près de 190 ha, en grande partie sur les pelouses méditerranéennes, comme il est possible de l'observer à Fleury-d'Aude, Leucate ou La Palme.

- **Milieux dunaires** : leur état global est moyen, les causes principales en étant la forte fréquentation du littoral et la prolifération d'espèces invasives.
- **Milieux secs** : si les matorrals, pentes rocheuses et grottes, sont en bon état global (malgré des dégradations localisées, limitées par une gestion des accès), les pelouses à brachypodes accusent une dynamique de fermeture, partiellement endiguée par des actions d'ouverture et d'entretien du milieu (coupes de pin, pâturage).
- L'état de conservation de certains habitats n'a pas pu être évalué, du fait de l'absence



## DYNAMIQUE



## PARTENARIALE

L'action concertée est l'estampille du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Pour la préservation du patrimoine naturel, le Parc crée des synergies porteuses d'actions plus efficaces à long terme. En voici quelques exemples :

- **gestion des sites du Conservatoire du littoral** et, même, co-gestion systématique avec les communes et/ou l'ONF
- **opérations Pins d'Alep** : coupe des arbres toute l'année par les services techniques des communes ou dans le cadre d'un projet avec les étudiants du lycée agricole Martin Luther King (Narbonne), distribution des pins par les communes à Noël, coordination et communication par le Parc
- **fréquentation des sites naturels** : identification des secteurs à préserver et des mesures nécessaires, par le Parc en liaison avec les communes, Le Grand Narbonne, les fédérations sportives et associations
- **ouverture et entretien des milieux ouverts** : appui conjugué du Parc et des communes à l'installation et au maintien d'éleveurs (cf. Axe 2).
- **création d'îlots pour les larolimicoles**, en liaison avec les associations naturalistes. Le broyage, par la commune de Leucate, des coquilles d'huîtres des conchyliculteurs locaux participe à l'entretien des îlots, assuré par le Parc via, notamment, des chantiers étudiants
- **actions de restauration des marais** avec les associations de chasse
- **inventaire et résorption des dépôts sauvages** en partenariat entre le Parc, les communes, Le Grand Narbonne, la CCI et les associations de chasse (cf. 1.3.2).
- **protection foncière et lutte contre la cabanisation**, sous l'égide du Conservatoire du littoral avec les communes.

Deux exemples illustrent le rôle contributeur du Parc à la dynamique partenariale au service de la qualité de l'eau.

- **Gestion des stations d'épuration** : le suivi du Parc sur les flux de nutriments qui génèrent les ouvrages d'épuration a permis de

hiérarchiser les points sensibles en milieu aquatique et de prioriser les actions des partenaires sur les réseaux et ouvrages. Les résultats ont donné lieu à la condamnation d'une station d'épuration et à l'orientation du raccordement de réseaux d'une commune vers une station performante. C'est l'exemple d'une optimisation territoriale entre les responsables du grand cycle de l'eau, Le Grand Narbonne (également en charge du pluvial et actif sur la désimperméabilisation) et le Parc.

- **Zéro pesticide** : en 2015, quand le Département de l'Aude a souhaité lancer une démarche de suppression du recours aux pesticides sur les routes et collèges, il a divisé son territoire en cinq parties, dont une correspondant quasiment au périmètre du Parc. Celui-ci a proposé d'accompagner les services départementaux dans la mise en œuvre du zéro phyto sur son territoire, faisant émerger une méthodologie duplicable par le Département sur ses quatre autres zones. Ce projet témoigne de la vocation expérimentale du Parc et de sa force d'entraînement : en 2018, l'ensemble du Département de l'Aude a obtenu le label Zéro phyto.

**La mobilisation du territoire pour une gestion durable de la ressource en eau et pour la réduction des prélèvements procède d'une synergie entre acteurs locaux**, à travers les nombreuses instances de gestion et de régulation, qu'elles soient d'échelle infra ou supra territoriale par rapport au Parc : comités de pilotage du PGRE, du Contrat de canal de la Robine, commission ressource en eau du SAGE...

Le Syndicat mixte du Parc, structure locale de gestion reconnue et cofinancée par l'Agence de l'Eau, familier du travail avec les acteurs locaux, est intégré à toutes ces instances de régulation et de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques. Facilitateur, il y apporte une approche transversale et décloisonnée des enjeux liés à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à sa ressource, au changement climatique.

# Synthèse



## RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- Pour la préservation de la biodiversité, une **augmentation significative des moyens sur le territoire**, se traduisant par de nombreuses actions en animation comme en gestion concrète
- La consolidation de l'action du Parc sur l'animation des sites Natura 2000 et sa montée en puissance sur la gestion des sites du Conservatoire du littoral, ce qui lui donne une assise et une légitimité incontestée pour la gestion des espaces naturels protégés
- La **vocation innovante et expérimentale du Parc dans le domaine de la qualité de l'eau**.



- Des disparités sur le territoire, incidences de l'organisation par site qui, si elle a permis la gestion progressive d'une majorité des espaces naturels protégés, montre aujourd'hui ses limites
- **La faible mise en œuvre d'une action de la Charte** (et l'absence d'une stratégie dédiée) : la préservation voire la restauration des corridors écologiques et de la nature ordinaire
- **De possibles effets « collatéraux négatifs » des économies d'eau sur :**
  - le devenir des milieux humides liés à des fuites ou infiltrations non maîtrisées
  - le budget investissement de l'eau des collectivités.

## ENTRE DEUX EAUX



## PERSPECTIVES 2025-2040

- **Un décloisonnement intra ou interstructures** (p. ex. Grand Narbonne tourisme) souhaitable pour optimiser la gestion-préservation des sites, dont certains (Sainte-Lucie, l'Œil doux, les Auzils, Peyriac...) sont la vitrine du territoire
- **Une nouvelle organisation des moyens et une mutualisation nécessaires** pour une meilleure prise en compte des enjeux d'envergure territoriale : continuités écologiques, changements climatiques, gestion de la fréquentation, effondrement de la biodiversité...
- **La nécessité de compléter les suivis institutionnels des milieux aquatiques** par des connaissances en haute fréquence de certains paramètres, pour une meilleure anticipation des phénomènes
- **Une attention particulière à prêter sur des pressions pas ou peu suivies** (molécules et métaux émergents...)
- **La prise en considération souhaitable, avec les partenaires, des fortes pressions des pesticides sur les milieux aquatiques**, en provenance notamment de bassins versants extérieurs au périmètre du Parc
- **Des efforts à conforter pour la gestion économe et durable des besoins en eau**, intégrant les conséquences du changement climatique (réduction de la ressource disponible, hausse de la salinité des nappes et sols...)
- **La recherche souhaitable de solutions innovantes, démonstratives et exemplaires de réduction des besoins en eau** et d'adaptation de tous ses usages, combinée avec la quête de nouvelles ressources alternatives (complémentaires et de substitution)
- **Une dynamique** à envisager à l'échelle du bassin du fleuve Aude dont l'équilibre hydrologique du Parc dépend en majorité.

## OBJECTIF 1.3

### Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise



La Narbonnaise offre certainement le complexe lagunaire le plus spectaculaire et le plus pittoresque du littoral languedocien : enchevêtrement de milieux secs et humides, massifs en amphithéâtre dominant le golfe antique, mélanges de grands espaces offrant balcons et promontoires et de lieux discrets et intimes près des étangs ou dans les garrigues, tous témoignant d'une occupation humaine millénaire.

Ces paysages font l'âme, la force et le caractère du territoire. Ils participent à notre appartenance, à notre identité, à notre représentation de nous-mêmes. Ils sont aussi un bon indicateur de la qualité des milieux naturels. Ils sont enfin les fondements de notre attractivité et contribuent à l'image de qualité de nos produits. Ils n'ont toutefois pas vocation à être figés : bien au contraire, il s'agit de les aménager ou plus exactement de les ménager pour conserver leur caractère et leur singularité.

En lien avec les acteurs publics de l'aménagement et tous ceux qui façonnent le paysage (agriculteurs, artisans, ...), nous souhaitons mettre le paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement du territoire. Nous souhaitons faire progresser ce principe dans l'action publique et privée, chez les décideurs comme pour le grand public (mobilisation de compétences, information, sensibilisation, ...).

Le croisement des regards, objectifs et subjectifs sur le paysage doit permettre par ailleurs de mieux en apprécier la dimension patrimoniale et culturelle, ce qui mérite d'être préservé, les mutations à choisir ou à consentir.

Considérant cette qualité exceptionnelle du littoral languedocien, mais aussi les mutations observées ces dernières années (développement de l'urbanisation pavillonnaire, arrachage des vignes, fermeture des garrigues, ...), nous nous engageons à préserver la qualité et l'originalité de nos paysages, conserver ce qui en fait la singularité et le caractère (patrimoine architectural, rural ou vernaculaire).

Il s'agit aussi de réduire les risques de banalisation, de restaurer les sites dégradés, de traiter avec soin les axes de découverte du territoire et les paysages perçus depuis les voies de communication.



(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 28)

- **Mesure 1.3.1** : Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel
- **Mesure 1.3.2** : Restaurer les sites dégradés ou en mutation



ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

MESURE 1.3.1

**CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES DE LA NARBONNAISE, SES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES ET LE BÂTI TRADITIONNEL**

Améliorer la connaissance sur le paysage et ses évolutions par une approche pluridisciplinaire	Identification des composantes singulières du paysage.	●
	Suivi de l'évolution des paysages: Observatoire photographique du paysage, occupation des sols.	●
Restaurer, entretenir l'architecture villageoise et des domaines viticoles	Poursuite du programme de restauration du patrimoine bâti en lien avec collectivités locales et artisans du bâtiment.	●
	Adaptation de l'habitat ancien et des cœurs de village aux besoins contemporains.	●
	Amélioration des abords des domaines viticoles, restauration du patrimoine et création de logements.	●
	Amélioration de la qualité des espaces publics et recherche d'une cohérence de traitement à l'échelle du paysage.	●
Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine vernaculaire	Recensement, étude, analyse du patrimoine et identification des secteurs prioritaires d'intervention.	●
	Restauration du petit patrimoine bâti contribuant au caractère local.	●
	Valorisation de l'art de l'architecture de pierre sèche, véritable marqueur identitaire du territoire.	●
Renforcer et valoriser les éléments identitaires et structurants du paysage	Préservation de la qualité paysagère du réseau et des abords routiers.	●
	Programmes collectifs de connaissance, de restauration des éléments identitaires.	●
	Amélioration de qualité des paysages perçus depuis les axes routiers et qualification des entrées de villes et villages.	●
Renforcer la protection des paysages	Amélioration du cadre de vie par la création et la mise en œuvre d'outils de protection (ZPPAUP).	●
	Classement de nouveaux sites au titre des paysages et préservation de la qualité des sites déjà inscrits et classés.	●

**Améliorer la connaissance sur le paysage et ses évolutions par une approche pluridisciplinaire**

- Réalisation à ce jour, dans le cadre de l'Observatoire photographique du Paysage mis en place par Le Parc, de 75 séries de photographies reconduites à 7 ou 8 reprises (dont 4 durant la présente Charte) depuis les mêmes points de vue entre 2005 et 2021, chaque fois en septembre, et consultables en ligne depuis 2021.
- Cartographie régulière et précise de l'occupation des sols, par Le Grand Narbonne et Le Parc, dont quatre fois (2012, 2015, 2018, 2021) au cours de la présente Charte
- Organisation de soirées « Paysages en chantier », dans chaque commune-membre, pour la collecte de nombreuses photos paysagères anciennes et la sensibilisation des habitants aux évolutions du paysage (cf. Objectif 3.3).
- Financement, par La Région, d'actions paysagères dans le cadre du contrat spécifique avec Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée: cahiers techniques de l'urbanisme, plan de paysage, observatoire photographique.

**Restaurer, entretenir l'architecture villageoise et des domaines viticoles  
Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine vernaculaire  
Renforcer et valoriser les éléments identitaires et structurants du paysage**

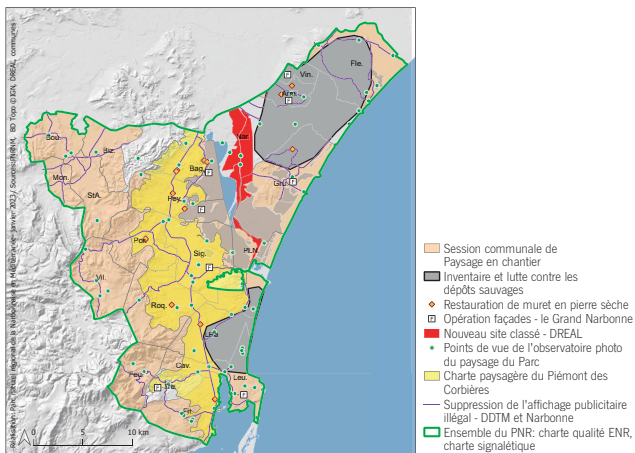
- « Opérations façades » dans plusieurs cœurs de village du Grand Narbonne, ainsi qu'à Villesèque-des-Corbières.
- Activation des Contrats Bourgs-Centres de la Région Occitanie à Sigean, Gruissan et Port-la-Nouvelle, pour la revitalisation et l'attractivité de leur centre ancien.
- Mise à jour et réédition, par Le Parc, du cahier technique « Connaître et rénover le bâti traditionnel de village », diffusé par Le Parc et ses partenaires.
- Démarches d'initiation des habitants à la construction en pierre sèche, par Le Parc, et valorisation de la filière pierre en lien avec la Région et tous les parcs naturels régionaux d'Occitanie.
- Inventaire, via la mise en œuvre de la Charte paysagère du piémont des Corbières, des éléments du paysage à valoriser sur cette entité, puis engagement de travaux de restauration et de requalification du petit patrimoine bâti, des abords routiers, par les acteurs du Contrat de route en faveur des paysages de la RD6009 (Département, Parc, DDTM...).



## Renforcer la protection des paysages

- Création par l'État du site classé des **Paysages du Canal du Midi** (et de la Robine) en 2017, dont 1900 ha sont inclus dans le périmètre du Parc, portant à 16% la proportion de sites classés sur son territoire.
- Déploiement d'un « **Site patrimonial remarquable** » par deux communes, celles de Bages et de Leucate.

LOCALISATION D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DES PAYSAGES 2010-2022



## PAYSAGES DE LA RD6009 : POUR UNE VITRINE DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

Le Contrat de route RD6009 est institué pour améliorer la qualité des paysages du Piémont des Corbières afin qu'ils deviennent une véritable vitrine du territoire. Cette démarche collective, fondée sur une Charte paysagère, fait suite à l'identification, par la Charte du Parc, du Piémont comme zone stratégique d'intervention.

En 2019, après les cinq premières années de mise en œuvre, les protagonistes du Contrat de route ont dressé un bilan très positif : bonne adhésion des acteurs, améliorations manifestes du paysage (travaux du Département sur la route et ses abords, sur la gestion des déchets et l'harmonisation de la signalisation, suppression par la DDTM de l'affichage publicitaire), prise en compte des paysages dans les documents guides ou stratégiques.

Fort de ces résultats probants, la démarche a été reconduite et est actualisée en concomitance avec la révision de la Charte du Parc.



## QUESTION ÉVALUATIVE



Comment les actions menées ont-elles contribué à la préservation et à la valorisation des paysages et du patrimoine bâti ?

<b>20</b> soirées « Paysage en chantier »	<b>1</b> Charte paysagère	<b>1900<sup>HA</sup></b> supplémentaires en site classé
<b>6</b> campagnes Opérations façades sur Le Grand Narbonne	<b>5</b> cahiers et guides techniques	<b>75</b> points d'observation photographique du paysage
<b>110<sup>KM</sup></b> de nouveaux sentiers de randonnée	<b>20</b> murets restaurés, environ, et 150 personnes initiées ou formées à la pierre sèche sur ces chantiers	



Grâce à l'Observatoire photographique du paysage, il est possible de constater et de montrer l'évolution paysagère depuis plus de quinze ans. Les soirées « Paysage en chantier » ont aiguisé l'intérêt de nombreux habitants, dans chacune des communes.

La mise en œuvre de la Charte paysagère sur le piémont et les chantiers d'initiation à la pierre sèche ont rejilli sur les éléments singuliers du paysage et le petit patrimoine bâti. Un guide

technique apporte toutes les préconisations nécessaires pour la rénovation du bâti traditionnel des villages, lesquels bénéficient des Opérations façades sur Le Grand Narbonne et à Villesèque-des-Corbières.

D'autres actions restent à déployer, pour l'amélioration qualitative des espaces publics et des entrées de ville, l'adaptation de l'habitat ancien, la connaissance et la restauration du petit patrimoine.

RUE DU COEUR ANCIEN D'ARMISSAN - ESPACE PUBLIC, FAÇADES - RENOVATION ET MODIFICATION DU BÂTI ANCIEN, OUVERTURE D'UN COMMERCE

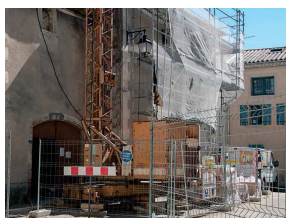


2006

Observatoire photographique du Paysage du Parc © Les Panoramistes et Nathalie Gayda



2009



2013



2021

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé



AME 1 - OBJECTIF 1.3

MESURE 1.3.2

RESTAURER LES SITES DÉGRADÉS OU EN MUTATION

Mise en œuvre de la loi sur l'affichage et harmonisation de la signalétique	Mise en place d'une Charte signalétique pour une signalisation harmonisée des activités. Élaboration de règlements locaux de publicité (RLP) dans les communes qui le souhaitent. Mise en œuvre de procédures pour supprimer les panneaux publicitaires non réglementaires.	
Résorber et limiter les décharges et dépôts sauvages	Information et sensibilisation du public, des communes, des intercommunalités et des professionnels. Mise en œuvre du PDEDMA: résorption de décharges sauvages prioritaires, création et gestion de déchetteries. Lutte contre les dépôts sauvages secondaires: (réseau d'acteurs et d'usagers locaux, ambassadeurs...).	
Résorber et limiter les points noirs paysagers	Identification des points noirs paysagers pour la réhabilitation des sites dégradés. Poursuite des démarches de limitation de la « cabanisation ».	
Intégrer les nouvelles infrastructures, réhabiliter les sites abandonnés ou en fin d'exploitation	Accompagnement de la réflexion pour une intégration paysagère des nouvelles infrastructures. Réflexion en amont des aménagements à fort impact paysager: ENR, routes, carrières, réseaux... Intégration paysagère du projet de Ligne nouvelle ferroviaire. Renforcement de l'intégration paysagère du CET de Lambert.	

## Mise en œuvre de la loi sur l'affichage et harmonisation de la signalétique

- Mise en œuvre de la loi sur l'affichage publicitaire par la DDTM et la Ville de Narbonne, avec suppression de plusieurs centaines de supports illégaux.
- Mise en place de la SIL (signalisation d'information locale), travail d'harmonisation réalisé par le Département, Le Grand Narbonne et le Parc, lequel diffuse depuis 2020 un guide pratique de la signalisation et de l'affichage.

## Résorber et limiter les décharges, dépôts sauvages et autres points noirs paysagers

- Animation, par le Parc, de deux opérations collectives de lutte contre les dépôts sauvages sur les grands sites pilotes du pourtour de l'étang de La Palme, depuis 2015, et du massif de la Clape, depuis 2017. Inventaires, campagnes d'information et de communication, chantiers volontaires de nettoyage des sites dégradés, puis suivi de l'évolution des sites de dépôts sauvages. Partenaires : services de l'État, Le Grand Narbonne, chambres consulaires, pépinière départementale, communes des secteurs Natura 2000. Le dispositif d'accompagnement à la demande pour des

opérations volontaires de nettoyage de dépôts sauvages est élargi depuis 2020 à tous les espaces naturels des communes du Parc.

- **Inventaire**, via la mise en œuvre de la Charte paysagère du piémont des Corbières, des points noirs paysagers à réhabiliter.
- **Promotion**, par le Syndicat mixte du Parc, du dispositif de qualité paysagère porté par la Région sur les territoires des parcs naturels régionaux (financements spécifiques, restauration paysagère d'espaces dégradés, enfouissement de réseaux).

## Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage et réhabiliter les sites abandonnés ou en fin d'exploitation

- Prise en considération du paysage dans la Charte qualité des énergies renouvelables, vis-à-vis des projets éoliens et photovoltaïques.
- Incitation des acteurs locaux, via la Charte paysagère sur le Piémont, à la prise en compte du paysage dans leurs projets d'aménagement : RD6009, centre d'enfouissement technique...
- Pour le projet ferroviaire de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, réalisation par la SNCF d'un schéma directeur sur l'architecture et le paysage.
- Réalisation par le Parc de cahiers techniques de l'urbanisme, qui portent à la connaissance des communes les enjeux du territoire, les dispositions de la

Charte du Parc à transposer, des exemples d'intégration de ces enjeux dans les pièces constitutives des PLU en matière de qualité urbaine et paysagère, ainsi que des études de cas pour imaginer de nouvelles formes urbaines respectueuses notamment du paysage.

- Requalification, entre autres espaces publics, du front de mer de Saint-Pierre-la-Mer par la suppression d'un ancien équipement touristique abandonné, la renaturation d'un espace de plage et le réaménagement des espaces publics attenants.
- Avis rendus par le Parc sur tous les projets d'aménagement soumis à évaluation environnementale (cf. annexe 2).

## QUESTION ÉVALUATIVE



### Le paysage a-t-il été bien pris en compte dans les projets d'aménagement (routiers, ferroviaires...)? Des actions de résorption des points noirs paysagers ont-elles été menées?

plus de  
**60** sites de dépôts sauvages répertoriés et suivis

**4** communes engagées dans la lutte contre la cabanisation

**8** sites de dépôts sauvages résorbés (520 tonnes de déchets enlevés de la nature)  
dont 1 site réhabilité avec renaturation complète

plus de  
**10** sites ayant fait l'objet d'une réduction du risque environnemental « déchet »



L'enjeu paysager est crucial, dans la Charte qualité des énergies renouvelables, pour déterminer les zones de développement de l'éolien ou conditionner le développement du photovoltaïque au sol. Il influe aussi sur les aménagements des abords des routes départementales. En tout état de cause, le paysage est un enjeu incontournable pour tous les projets d'aménagement, tel celui de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.

Plusieurs sites ont fait l'objet de travaux de requalification paysagère, qu'ils aient été impactés par une fréquentation excessive (trois sites dans la Clape), par des dépôts sauvages (massif de la Clape, pourtour de l'étang de La Palme), par la dégradation d'abords routiers (RD6009), par la cabanisation de parcelles... Les communes doivent rester fortement mobilisées sur de telles actions.



### La diversité des paysages de la Narbonnaise est-elle reconnue et préservée, notamment le long des axes de découverte ?

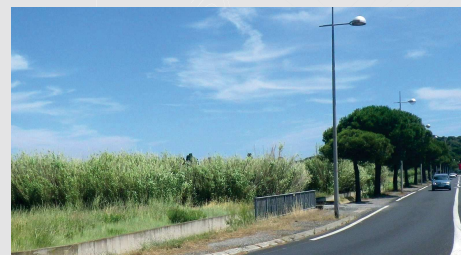
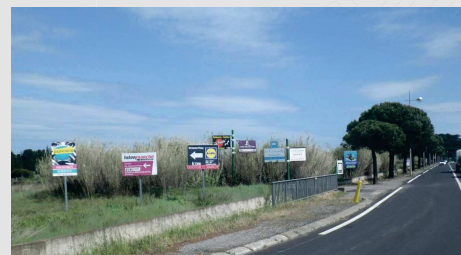
**550** dispositifs d'affichage publicitaire illégaux supprimés, soit près de 95% hors agglomération

**12** sites environ requalifiés par le Département (aires de repos ou d'arrêt, carrefours, délaissés routiers)

**3** sites requalifiés par les communes sur le massif de la Clape à Fleury-d'Aude, Armissan et Narbonne

La reconnaissance, par tous, de la singularité et de la qualité des paysages de la Narbonnaise a fédéré nombre d'acteurs autour de la mise en œuvre de la Charte paysagère du Piémont des Corbières, traversé par la D6009 et considéré comme une vitrine du territoire. Les paysages du Piémont sont pris en considération dans le SCoT de la Narbonnaise eu égard à sa forte sensibilité paysagère. L'État a conforté la protection de ces paysages à travers,

notamment, la création d'un nouveau site classé. Il a aussi contribué à leur requalification le long des routes, en supprimant l'affichage publicitaire sauvage. Tandis que les paysages emblématiques sont reconnus et préservés, il apparaît souhaitable d'accorder davantage d'attention aux paysages du quotidien, pour éviter leur banalisation et contribuer à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants.



Suppression de l'affichage publicitaire à l'entrée de Gruissan

### DYNAMIQUE

### PARTENARIALE

Une réelle démarche collective a émergé pour la mise en œuvre du Contrat de route en faveur des paysages du Piémont des Corbières. Animée par le Parc, elle a rallié un large éventail d'acteurs : le Département, la DDTM, les communes, les vigneronnes, les gestionnaires d'équipements (Enedis, Suez, RTE), les propriétaires privés, Le Grand Narbonne, la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, la Région... Les actions de connaissance, restauration et valorisation du patrimoine ont mobilisé une autre palette de partenaires aux côtés du Parc, du Département, du Grand Narbonne et

des communes : le Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), les professionnels de la pierre sèche, les Archives départementales, les associations patrimoniales locales. Les enjeux de qualité paysagère sont de plus en plus intégrés, dans les documents de planification des collectivités comme dans les projets d'aménagement publics et privés. Les outils et mesures réglementaires en faveur de la protection des paysages sont portés par les services de l'État, DREAL et DDTM, ainsi que par les communes.

# Synthèse



## RÉCOLTE FRUCTUEUSE

- Sous l'égide du Parc, une vraie sensibilisation à l'observation et à la compréhension des paysages du quotidien, notamment ceux du Piémont des Corbières, désormais pris en compte dans les documents de planification, requalifiés, valorisés
- Le déploiement et la mutualisation de moyens entre acteurs publics et socioprofessionnels confrontés à des problématiques communes (dépôts sauvages par exemple) mais sans compétences ni moyens dédiés.



## ENTRE DEUX EAUX

Des dynamiques collectives difficiles à maintenir en raison :

- des origines très complexes et multifactorielles des problématiques
- des importants moyens et de la forte capacité d'animation et de suivi qu'elles nécessitent
- de leur dépendance à la volonté et la disponibilité des acteurs locaux.



## PERSPECTIVES 2025-2040

- L'importance d'une animation pour le maintien et le déploiement de la dynamique au service de la qualité paysagère (actions, Chartes et guides de référence, application des mesures de protection...)
- Un développement souhaitable des outils et moyens pour la prise en compte des paysages dans les projets et la connaissance des petits patrimoines
- La pertinence d'une plus grande information des élus et professionnels (secteur du bâtiment, architectes...) pour l'application de la Charte, des cahiers de l'urbanisme et autres guides techniques (affichage publicitaire et signalétique).

### Documents sources POUR EN SAVOIR PLUS

Charte paysagère du Piémont et bilan 2015-2019 du contrat de route RD6009 / Guide pratique de la signalisation et de l'affichage dans le Parc / page web dédiée à l'observatoire photographique du paysage / 4 cahiers techniques de l'urbanisme / Charte qualité ENR / Inventaire de dépôts sauvages sur les sites Natura 2000 « Pourtour de l'étang de La Palme » et « Massif de la Cape » / Kit information et sensibilisation « Luttons tous ensemble contre les dépôts sauvages »

# 2

## AXE 2

Aménager, construire  
et produire de manière  
responsable



Le second volet de la Charte est intimement lié au premier. Il s'adresse davantage à ce que l'on pourrait nommer le développement responsable pour tous les acteurs qui font vivre le territoire. Il s'agit des bâtisseurs, des aménageurs, des producteurs. En tant qu'acteurs publics ou personnes privées, ils contribuent à faire du Parc un territoire, qui évolue, un territoire habité et exploité durablement, dans le respect des grands « équilibres du vivant ».

Pour cet axe, la Charte exprime également un choix fort avec des engagements pouvant contribuer par exemple aux économies d'énergies fossiles dans la construction, à l'intégration paysagère, à la maîtrise des pollutions, à l'aménagement ou à la production durable et responsable.

Il s'agit également de soutenir fortement la viabilité économique des activités qui valorisent les ressources locales et d'anticiper les mutations des marchés internationaux et locaux : l'agriculture, la pêche, le tourisme de nature, l'artisanat, ou les filières commerciales de proximité. Nous attachons une attention particulière à la viticulture en crise, avec les conséquences économiques, sociales et environnementales que cela risque d'entraîner.

Ce deuxième volet stratégique représente également un engagement de méthode, pour une bonne coopération entre collectivités et leurs groupements et pour la coopération avec les organisations professionnelles. Nous devons ensemble initier des démarches mobilisatrices. Nous devons nous réunir pour évaluer la portée des résultats et nous situer ainsi en permanence, dans des démarches de progrès.

Extrait de la Charte du Parc 2010-2025 - p. 24

## OBJECTIF 2.1

### Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages



La qualité, la diversité et la richesse de nos espaces naturels et de nos paysages constituent les supports majeurs du développement durable du territoire. Mais, à l'image de nombreux espaces littoraux de la Méditerranée, la Narbonnaise est confrontée à de fortes mutations avec le développement de sa vocation résidentielle, le recul de sa vocation viticole, les impacts liés à sa vocation touristique et d'accueil.

Nous devons anticiper pour les années à venir, trois tendances fortes qui sont le changement climatique, le problème de la ressource en eau et enfin l'expansion urbaine, couplée à la crise viticole avec ses conséquences sur le foncier et sur le paysage. Nous souhaitons inscrire notre action dans le cadre de stratégies globales et concertées à l'échelle du territoire fixant les grands cadres de l'occupation de l'espace, de l'utilisation des ressources en eau et du développement des énergies renouvelables de taille industrielle (éolien et photovoltaïque au sol). Nous voulons innover et expérimenter pour faire émerger de nouvelles façons de construire et d'habiter le territoire, et privilégier dans nos politiques d'aménagement, une action résolue en faveur de la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et de la qualité des paysages, de la gestion économe des ressources en eau, de la gestion de l'espace et des paysages, ...

Cette ambition transversale peut s'envisager sous la forme d'une déclinaison locale des principes de l'Agenda 21 local dans chaque collectivité locale. Elle concerne tous les acteurs publics de l'aménagement, qui souhaitent faire de la Narbonnaise un territoire exemplaire, en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Nous voulons également renforcer les liens étroits noués ces dernières années avec les groupements professionnels du bâtiment et de la construction pour développer une approche globale du bâti, liant architecture, énergie et paysage.

(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 28)

- **Mesure 2.1.1** S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources
- **Mesure 2.1.2** Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction

ÉTAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 2.1.1

S'ORGANISER POUR UN AMÉNAGEMENT RESPECTUEUX DE L'ESPACE, DES PAYSAGES ET DES RESSOURCES

Favoriser les démarches de développement durable	Mise en œuvre de déclinaisons communales et/ou intercommunales de Charte Agenda 21.	
	Mobilisation des ressources en méthode et en ingénierie auprès des collectivités.	
Définir des politiques d'aménagement concertées	Élaboration de Plans de paysage ou de Chartes paysagères.	
	Élaboration de documents d'orientations particulières (Cahiers d'application du SCOT, Schémas de secteur...)	
	Définition de modalités d'action et d'échange entre les acteurs publics de l'aménagement.	
	Mise en œuvre d'une politique spécifique d'aménagement durable sur le littoral. Déclinaison Littoral de la Charte	
Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, de l'énergie et de la ressource en eau	Maîtrise du développement des énergies renouvelables.	
	Définition d'une stratégie territoriale de réduction et d'optimisation des consommations en eau.	
	Mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial.	
Conserver et valoriser la dimension rurale caractéristique du territoire dans les projets d'aménagements	Intégration des enjeux de maintien des espaces agricoles dans les documents de planification.	
	Mise en œuvre prioritaire des actions liées au paysage rural, à la gestion des friches et à la valorisation des terroirs.	
	Mise à disposition de foncier et de bâtiments agricoles pour la valorisation des espaces agricoles.	

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

Favoriser les démarches de développement durable

- Aide à la décision multi-critères pour le déploiement de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées) multi-usages sur Le Grand Narbonne. Cf. 2.4.2.
- Suivi de l'élaboration des PLU communaux par le Parc, les intercommunalités, les services de l'État... Le Parc naturel régional accompagne les communes en leur transmettant, en plus des cahiers techniques de l'urbanisme, des expertises thématiques telles la description de la Trame verte et bleue (étude TVB du Parc, recensement spécifique du réseau de haies à Fleury-d'Aude).
- Contributions à des travaux de planification à diverses échelles : SCOT, PLU, S3REnR, SRCE... (Cf. annexe 2, liste des avis émis par le Parc de décembre 2010 à janvier 2023).

Définir des politiques d'aménagement concertées

- Lancement en 2021, par le Parc naturel régional, d'une étude paysagère et urbaine préalable à la révision de sa Charte et visant à une meilleure qualité du cadre de vie dans le contexte du dérèglement climatique.
- Réalisation du SCOT de la Narbonnaise par la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, en liaison avec les acteurs du territoire. En vigueur depuis janvier 2021, ce SCOT transpose les dispositions pertinentes (cf. loi Alur) de la Charte du Parc.
- Les deux autres intercommunalités du territoire Parc ont engagé l'élaboration de leur SCOT (projets d'aménagement stratégique en 2022) et de leur PCAET respectifs.
- Mise en œuvre collective depuis 2015 de la Charte paysagère du piémont (2012) et de son programme d'actions, le « contrat de route en faveur des paysages de la D6009 », sur le piémont des Corbières, zone prioritaire de la Charte du Parc au regard des enjeux paysagers. Cf. 1.3.

## Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, de l'énergie et de la ressource en eau

- **Conduite du programme d'étude et recherche S.A.L.I.N.** (Salinisation des aquifères et des sols littoraux de la Narbonnaise) de 2019 à 2022, dans le cadre d'un groupement Parc/Grand Narbonne/BRGM/Montpellier Supagro, avec le soutien technique de la Chambre d'Agriculture et de l'Union d'ASA de l'Est-Audois. Cf. Action phare.
- **Co-construction et co-animation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2024** par le Parc naturel régional et Le Grand Narbonne. Cf. Action-Phare.
- **Co-construction**, par le Parc et Le Grand Narbonne en 2019, de la **Charte qualité pour la production d'électricité d'origine renouvelable en Narbonnaise**, qui a permis d'évaluer la Charte éolienne antérieure du Parc (2003) et d'actualiser le cadre d'accompagnement des projets d'éolien terrestre et de solaire photovoltaïque sur le territoire.
- **Émission de 12 avis portant sur des projets d'éolien et de solaire photovoltaïque au sol.**
- Mise en place par les services de l'État d'un pôle EnR destiné à recevoir les porteurs de projet en amont de l'instruction des dossiers, auquel participe le Syndicat mixte du Parc.
- **Montée en puissance des programmes et études prospectives sur l'adaptation au changement climatique** : « La Mer monte » à l'initiative du Parc naturel régional en 2018 (cf. Déclinaison Littoral), travaux de la Chambre d'Agriculture de l'Aude (cf. Objectif 2.2), études relatives à la ressource en eau (cf. infra).
- **Réalisation d'une étude de gestion quantitative et d'économie de la ressource en eau sur la Basse vallée de l'Aude**, de 2014 à 2016, dans le cadre d'un partenariat entre le Parc, le SMMAR, Le Grand Narbonne et Le SAGE BVA. L'étude émet des recommandations précises sur la gestion des besoins et des grands prélèvements sur la ressource destinés à l'agriculture et à l'eau potable d'une part, à la satisfaction des enjeux environnementaux (lagunes et marais périphériques) d'autre part.

- Ses résultats ont été intégrés au programme d'actions du PGRE du bassin Aude, Berre et Rieu (Cf. ci-dessous).
- Engagement dès 2017, sous l'animation conjointe du SMMAR et de l'État, d'un **Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)** visant à rétablir d'ici 2024 un équilibre hydrologique à l'échelle du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu. Ceci sur la base d'actions locales d'économie et de partage de l'eau (eau brute agricole et de navigation, eau potable, apports aux milieux lagunaires...) portant en majorité sur le secteur « Basse vallée de l'Aude » inclus dans le périmètre du Parc naturel régional : contrat de canal Robine (Union ASA), amélioration des rendements de réseaux AEP (Grand Narbonne), et ancrage des berges du canal de la Robine (Voies navigables de France), opération-pilote et sensibilisation à la réduction des consommations d'eau potable, domestique, touristique et publique (Parc).
  - **Production du cahier d'acteur sur le projet de transfert d'eau interbassins Aqua Domitia** (novembre 2011).
  - **Coordination du cahier d'acteur Inter Parcs d'Occitanie sur la démarche prospective régionale « H2O 2030, l'eau en partage »** (novembre 2017).

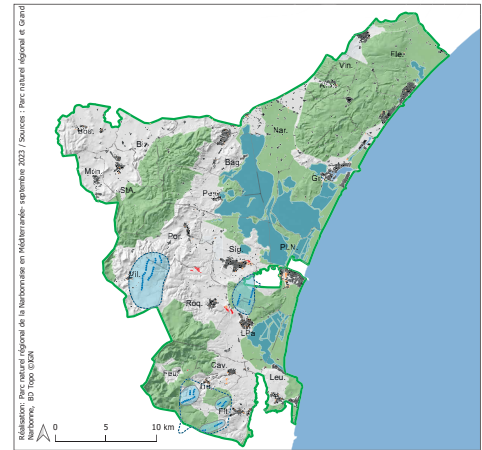


À la fin 2021, les économies d'eau, essentiellement agricoles, dans le cadre du contrat de canal sur la Robine (cf. 2.3) se traduisaient déjà par une réduction des prélèvements de **environ 24Mm<sup>3</sup> sur les 37Mm<sup>3</sup> de déficit en période d'étiage** (juin-octobre). Reste que l'impact cumulé des actions du PGRE ne suffira pas à résorber intégralement le déficit hydrologique du bassin. Une réflexion est donc en cours, dans le cadre du PGRE, sur la mise en place d'un système artificiel complémentaire de compensation des prélèvements sur les eaux de surface et sur la répartition des volumes prélevables par usage.



La Charte qualité pour la production d'électricité d'origine renouvelable en Narbonnaise (2019) émet des préconisations et priorités pour concilier les objectifs du PCAET en matière d'EnR avec les enjeux de biodiversité, paysage et développement local. Elle a été versée au SCoT de la Narbonnaise et le Parc s'y réfère pour accompagner les porteurs de projet et émettre des avis. Un cadastre solaire la complète, qui livre une vision d'ensemble des potentiels de développement pour le solaire en toiture.

### LES PRINCIPES D'ÉVÈTEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DE LA CHARTE QUALITÉ ENR DANS LA NARBONNAISE



- Parc naturel régional ■ parcs photovoltaïques au sol ■ parcs éoliens
- Principes de la charte qualité pour le développement des énergies renouvelables:**
  - Z1 : zones majeures pour la préservation de la biodiversité (charte du Parc):
    - pas de création de nouveau site éolien ou de densification
    - zones à éviter pour le solaire au sol
  - ▨ Zones devant faire l'objet d'une cohérence globale pour l'éolien
  - Zones prioritaires pour le développement éolien concernées exclusivement par du renouvellement des parcs éoliens existants
  - Priorité au développement du solaire sur le bâti avec intégration architecturale, et ombrières de parking
  - Les sites dégradés (terrains vagues et friches urbaines) à privilégier pour les installations au sol

## Conserver et valoriser la dimension rurale caractéristique du territoire dans les projets d'aménagements

- Intégration de la trame de la qualité de la mosaïque agricole dans la TVB et dans le zonage Z4 (zones de préservation et de valorisation des terroirs et paysages agricoles) de la Charte du Parc, éléments sur lesquels s'appuie le Syndicat mixte pour rendre ses avis relatifs aux PLU.
- Mise en place de la Charte paysagère du Piémont des Corbières.
- Réalisation de projets Terra Rural animés par la Chambre d'Agriculture, entre autres pour la valorisation des friches (caves coopératives de Leucate et Rocbère).
- Réactivation d'une Association foncière agricole dans le cadre de l'installation d'une éleveuse à Fleury.
- Mise à disposition de foncier pour la création d'un espace test agricole porté par Le Grand Narbonne.

Dans sa mise en œuvre, cette disposition a été élargie à la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, ruraux dans les projets d'aménagement.

- Rédaction d'un cahier d'acteur sur la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan en mars 2009.
- Rédaction d'un cahier d'acteur sur le projet Grand port de Port-la-Nouvelle en janvier 2013.



### LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le PCAET 2019-2024, co-construit par le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et Le Grand Narbonne, a succédé au Plan Climat 2013-2018, commun à aussi aux deux entités.

Ce Plan Climat antérieur, réalisé sous l'impulsion du Parc, a permis d'anticiper l'évolution réglementaire imposant aux EPCI d'élaborer un PCAET et a servi de socle pour l'obtention, en 2015, du label Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et des moyens financiers afférents.

La trajectoire énergétique définie dans le PCAET 2019-2024 doit permettre que le territoire devienne à énergie positive à l'horizon 2050. Ce document-cadre intègre également des actions pour l'adaptation au changement climatique.

Le PCAET 2019-2024, la Charte qualité EnR et le SCoT de la Narbonnaise ayant été élaborés de façon concomitante et dans la concertation, les trois documents partagent une même approche des enjeux climat-énergie et dialoguent entre eux. Le PCAET intègre en outre les éléments du SAGE sur la ressource en eau. Enfin, il tient compte des travaux du Département de l'Aude et de la Région Occitanie (ambition REPOS 2050). Le co-portage du



PCAET a favorisé le caractère transversal de ce document particulièrement robuste en matière d'adaptation au changement climatique.

Le PCAET s'articule selon six orientations stratégiques :

- réduire les consommations d'énergie et d'eau tout en améliorant le confort
- encourager les mobilités alternatives
- soutenir les filières de la croissance verte
- développer les énergies renouvelables thermiques et électriques
- favoriser l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone
- systématiser la prise en compte des enjeux climat-air-énergie.

Il se décline en 15 actions prioritaires et 58 sous-actions dont seules 4 n'ont pu commencer faute de moyens. Ces actions et sous-actions sont conduites sous l'égide commune du Parc et du Grand Narbonne et, via un large comité de pilotage, en collaboration avec de nombreux partenaires.

Le PCAET vise notamment un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 18% entre 2014 et 2030 sur le territoire.

### LE PROGRAMME S.A.L.I.N. : TOUT SEL DU TERRITOIRE

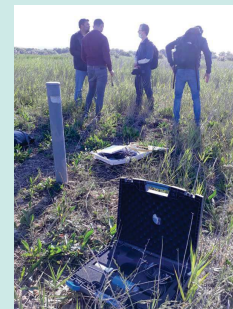
Né d'une problématique agricole (la recrudescence de la mortalité de pieds de vignes liée à la salinité des sols), le programme S.A.L.I.N. (salinisation des aquifères et des sols littoraux de la Narbonnaise) a été étendu dès sa construction à tous les espaces naturels et aux nappes destinées à l'eau potable, confrontés à la même question de la salinité sur un même secteur. Le programme a été animé et piloté sur la période 2019-2022, dans le cadre d'un consortium technique et financier sans équivalent en Narbonnaise, associant le Parc, Le Grand Narbonne et ces deux organismes scientifiques que sont le BRGM et l'Institut Agro Montpellier. Il a bénéficié de cofinancements de la Région Occitanie et de l'Agence de l'Eau et il a été appuyé sur le terrain par plusieurs partenaires techniques et institutionnels : Chambre d'Agriculture, Union d'ASA hydraulique de l'Est Audois, CDA du Narbonnais, SMMAR, VNF, Conservatoire du littoral.

Visant à mieux comprendre l'origine de la salinité des nappes et sols de la basse plaine de l'Aude, le programme S.A.L.I.N. a associé, pour la première fois, les sciences du sol et celles du sous-sol sous une même problématique et dans un même travail de recherche. L'étude s'est accompagnée d'une démarche participative dès la phase d'état des lieux : les habitants et agriculteurs ont été appelés à contribuer à la mesure de la salinité dans les puits, forages et sols agricoles. À la fin 2022, de nombreuses réponses ont pu être apportées relativement au phénomène de salinité.

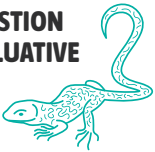
Le programme a permis simultanément, dans une approche prospective liée au changement climatique, d'identifier des pistes pour une adaptation de la gestion de l'eau et des usages des sols, pour la préservation des milieux naturels et la protection des nappes d'eau potable.

Il a vocation à se poursuivre par la co-construction, entre acteurs locaux, de scénarios prospectifs d'adaptation et de transformation des usages et des pratiques, notamment via l'appui d'essai terrain sur des parcelles-tests conjuguant les enjeux de développement agricole, de préservation des milieux naturels et de protection des nappes d'eau potable.

Les enseignements de ce projet innovant pourront servir au-delà du périmètre d'étude : par exemple à l'échelon régional, s'agissant des adaptations de pratiques agricoles.



## QUESTION ÉVALUATIVE



**Dans quelle mesure les exercices de planification de l'aménagement du territoire (PCET, Charte éolienne et solaire, SAGE, SCoT, PLU, PLH, TVB...) ont-ils permis une approche intégrée des enjeux ?**

**6** exercices de planification, a minima, intégrant les enjeux espace, énergie, climat, paysage, biodiversité et ressource en eau : Charte qualité EnR renouvelée en 2019, PCET 2013-2018, cahiers technique de l'urbanisme, étude TVB du Parc en 2022, programme S.A.L.I.N., étude « zoom territorial » de gestion quantitative et d'économie de la ressource en eau à l'échelle de la Basse vallée de l'Aude

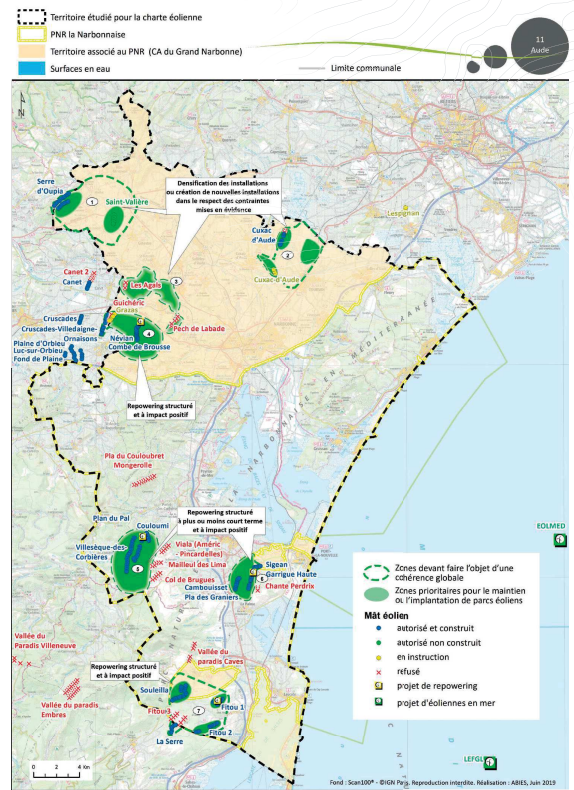
**6** documents de planification intégrant ces enjeux de façon opérationnelle : le PCAET 2019-2024, le SCoT de la Narbonnaise et le PLH du Grand Narbonne, les SCoT en cours des intercommunalités Région lézignanaise, Corbières & Minervois et Corbières Salanque Méditerranée, le Plan de gestion de la ressource en eau. S'y ajoutent 2 PCAET en cours d'élaboration



Les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Narbonnaise disposent maintenant de documents de planification de référence, en particulier dans les domaines de l'urbanisme, de l'énergie et du climat. L'action engagée par le Parc a permis la prise en considération progressive des questions d'adaptation au changement climatique sur ce territoire littoral. Le zonage propice au développement de l'éolien est respecté. La gestion de la ressource énergie-bois locale serait à développer dans un contexte de tension sur l'approvisionnement et d'augmentation du risque incendie. De par la nature de sa Charte et son organisation interne pour la mener à bien, le Parc a apporté aux instances et aux démarches d'aménagement du territoire, son approche spécifique, fondée sur l'entrecroisement systématique des enjeux liés à la biodiversité, aux paysages, à la ressource en eau et à sa qualité, à l'énergie et au changement climatique.

Plusieurs actions ont été engagées en faveur d'un urbanisme qualitatif, économe et respectueux des paysages. Les SCoT et les documents d'urbanisme communaux intègrent peu à peu des principes d'urbanisme durable et de qualité paysagère, conformément à l'évolution de la réglementation. Toutefois, de fortes marges de progrès subsistent, en particulier chez les acteurs de la construction, pour s'adapter aux nouvelles exigences en matière de paysage, de qualité urbaine, de gestion économe des ressources et d'adaptation au changement climatique. L'invitation à élaborer des Agendas 21 à l'échelon des communes n'a pas recueilli l'écho espéré. Enfin, même si les partenaires du Parc naturel se familiarisent avec l'approche transversale des problématiques et l'entrecroisement des enjeux, l'adoption de ces méthodes de travail reste néanmoins fragile. Celles-ci doivent s'ancrer davantage dans les pratiques.

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN POUR LA NARBONNAISE





ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 2.1.2

**EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION**

Innover pour un urbanisme de qualité et d'excellence environnementale	Intégration, par les communes, des données environnementale, paysagères (PAC).	●
	Élaboration de documents d'urbanisme pour les communes qui en sont dépourvues.	●
	Expérimentation de démarches de projets urbains fondées sur l'Analyse Environnementale de l'Urbanisme.	●
	Organisation d'une expertise qualifiée auprès des collectivités pour leurs projets d'aménagement.	●
	Mise en œuvre de programmes d'aménagement exemplaires dans des communes volontaires.	●
Développer des zones d'activité HQE et requalifier les zones d'activités existantes	Actions d'accompagnement des collectivités pour organiser un accueil de qualité adapté aux nouvelles entreprises.	●
	Adoption des démarches AEU pour la conception ou la requalification de Zones d'Activités.	●
Promouvoir un bâti de qualité, économe en énergie, respectueux de l'environnement et du patrimoine	Programme pour une évolution du bâti neuf ou existant vers des bâtiments BBC, à énergie positive et HQE.	●
	Programmation d'actions privilégiant une approche globale du bâti.	●
Informier et conseiller les habitants	Poursuite de l'EIE / Elargissement à des conseils d'économie d'eau liés à l'habitat.	●
	Mise en place d'une assistance architecturale en mairie à disposition du grand public.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DE SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)

**Innover pour un urbanisme de qualité et d'excellence environnementale  
Développer des zones d'activités HQE et requalifier les zones d'activités existantes**

- **Suivi de l'élaboration des PLU communaux** par le Parc, les intercommunalités, les services de l'État... Le Parc naturel régional accompagne les communes en leur transmettant, en plus des cahiers techniques de l'urbanisme, des expertises thématiques telles la description de la Trame verte et bleue (étude TVB du Parc, recensement spécifique du réseau de haies à Fleury-d'Aude).
- **Rédaction**, par le Parc et ses partenaires, de **cahiers techniques de l'urbanisme** fournissant aux communes un porter à connaissance des enjeux du territoire, des dispositions de la Charte du Parc à transposer dans leurs documents et

d'exemples d'intégration de ces enjeux dans les pièces constitutives des PLU en matière de qualité urbaine et paysagère, de gestion économe des ressources, de préservation de la biodiversité, d'énergie et de climat.

- **Réalisation**, pour 18 communes, et élaboration en cours pour les quatre autres, d'un **document d'urbanisme communal**. Le Grand Narbonne a mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2015 un service mutualisé des Autorisations du droit des sols, auquel adhèrent 10 communes du Parc.
- **Généralisation des candélabres led sur les voiries** de toutes les zones d'activités gérées par Le Grand Narbonne.

**Promouvoir un bâti de qualité, économe en énergie et respectueux de l'environnement et du patrimoine**

- **Co-élaboration d'un cadastre solaire** par le Parc naturel régional et Le Grand Narbonne avec les acteurs de la filière (SYADEN, CAPEB, FFB, CAUE...), mis en ligne à l'automne 2018.
- **Promotion de l'intégration architecturale des panneaux solaires** via divers outils (plaquettes, cahier technique de l'urbanisme...). Préfiguration d'un cadastre solaire départemental, cet outil a été consulté à 8150 reprises en quatre ans.
- **Publication d'un livret « Mes astuces au quotidien »** partageant le retour d'expérience des foyers engagés dans le « Défi familles économes » et édité à 12 000 exemplaires, tous diffusés entre fin 2020 et 2023.
- Élaboration d'un **cahier technique dédié à la rénovation du bâti**, avec un volet sur l'énergie.

## Informer et conseiller les habitants

- **Animation** par le Parc, jusqu'à fin 2020, de l'**Espace Info Énergie** créé en 2003 et financé par l'ADEME, la Région et la mobilisation de fonds européens. 10 000 conseils personnalisés ont été prodigués dans l'intervalle et nombre d'animations déclinées sur tout le territoire (visites de sites, balades, thermographie...).
- **Accompagnement dès 2015**, par le Parc, de l'**émergence d'un service restructuré**, via une Plateforme territoriale de la rénovation énergétique portée par Le Grand Narbonne et complémentaire du service Info Énergie, puis en 2021 via la création d'un guichet unique de la rénovation énergétique, porté par Le Grand Narbonne et intégrant l'ensemble du service de conseil sur l'habitat. Depuis cette date, le Parc relaie l'existence des deux guichets France Rénov' à disposition des habitants de son territoire. Mise en place de permanences croisées « énergie et architecture » entre l'Espace Info Énergie du Parc et le CAUE, dès 2010. Déploiement dans les communes, par le service habitat du Grand Narbonne, de guichets décentralisés associant divers acteurs de l'habitat.
- **Création à Narbonne d'une Maison de l'Habitat** regroupant un large éventail de services (CAUE, Compagnons bâtisseurs, ADIL, Guichet Rénov' Habitat du Grand Narbonne...) pour un accès et une lisibilité simplifiés à l'attention des usagers.
- **Construction et animation d'une dynamique "Écohabitons le Parc"**, promouvant les approches transversales en faveur de la sensibilisation aux économies d'eau, d'énergie et au zéro pesticide.

### QUESTION ÉVALUATIVE



## L'action engagée a-t-elle permis d'innover en matière d'habitat, de gestion économe de la ressource (eau, énergie, espaces...) et de préservation des paysages ?

**7** **outils**, a minima, en faveur de la qualité environnementale de l'habitat et de son intégration paysagère : programme "Écohabitons le Parc", cahier de l'urbanisme, REX familles économes, Sites patrimoniaux remarquables de Bages et Leucate (+ projet à Gruissan), service habitat du Grand Narbonne, AAP dès imperméabilisation, végétalisation des villages

**7** **opérations exemplaires**... à titre d'exemples : BDO Maison de la Narbonnaise, chaufferies bois à Bizanet et Port-la-Nouvelle, Foyer de Roquefort-des-Corbières à ossature bois, centrale solaire thermique sur réseau de chaleur à Narbonne (hors périmètre Parc), projet Narbonne-plage quartier durable...

Le territoire de la Narbonnaise a déployé des actions innovantes, basées sur des approches transversales et/ou la mobilisation des sciences humaines et sociales, avec des résultats probants :

- **une expérimentation sociologique sur le volet « conseil aux particuliers »**, à l'Espace Info Énergie, pour placer l'usager au cœur du service, mieux accompagner et faciliter l'adoption, par ses soins, de comportements économes. Cf. aussi 3.1.2.
- **l'expérimentation d'un guichet unique décentralisé et multi-acteurs**, préfiguration des guichets uniques déployés en 2021 puis de la Maison de l'Habitat
- **la désimperméabilisation des sols** (AAP du Grand Narbonne)
- **la végétalisation de façades dans le cadre d'une opération façades et d'une mission de revégétalisation des centres anciens**, sous l'égide du Grand Narbonne.

Le territoire porte des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations d'énergie à l'horizon 2050 et ces actions innovantes traduisent la réalité de son engagement. Les collectivités locales agissent progressivement pour la réduction de leur

consommation d'eau, d'énergie et d'espace. Les habitants disposent de conseils pour leurs démarches d'habitat responsable (Eco-habitons, Espace Info Énergie...). Le Parc naturel a œuvré de façon décisive pour animer la dynamique d'acteurs et stimuler la mobilisation citoyenne. Mais les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre peinent à infléchir, en raison de la vocation d'accueil du territoire. Des besoins forts d'accompagnement sur la rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie perdurent, tous types d'acteurs confondus (habitants, socioprofessionnels, communes). De même, si la mise en œuvre du contrat de route en faveur des paysages de la D6009 a bénéficié d'une bonne adhésion des acteurs, l'approche globale du bâti reste à amplifier. Tout comme l'accompagnement des professionnels du bâtiment dans l'évolution de leurs pratiques. Malgré une dynamique globale en faveur des économies d'eau, le territoire du Parc naturel régional reste inclus dans une zone à fort déficit hydrologique, avec un déséquilibre persistant entre les besoins et les ressources disponibles.



### Quelles sont les évolutions observées sur le territoire, en matière de démographie, de formes urbaines et d'habitat, de consommation d'espace et des ressources, d'équilibre territorial... ?

**+ 0.52%** le taux d'artificialisation du territoire en 9 ans. Soit 400 ha entre 2012 et 2021 dont 240 ha d'espaces agricoles et 150 ha d'espaces naturels (garrigues essentiellement).  
Source: BD Occupation du sol de la Narbonnaise

**+ 8.5%** la hausse démographique moyenne par commune entre 2010 et 2018

**- 8.8%** de consommations énergétiques entre 2013 et 2020 (de 2435 GWh à 2220 GWh) \*

**+ 4.7%** d'émissions de gaz à effet de serre entre 2013 et 2020 sur le territoire avec Narbonne en totalité (de 761 à 797 teqCO2) \*

**19.5%** la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (434 GWh) \*

**-25%** la baisse moyenne de la consommation d'eau potable par abonné entre 2011 et 2020.  
Source: Grand Narbonne

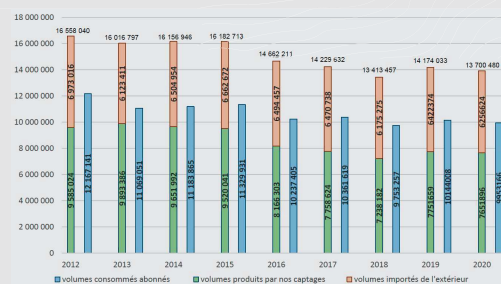
\* Source ORCEO, 28 juillet 2023 - périmètre du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (hors commune de Trèilles, soit 21 communes dont Narbonne et Port-la-Nouvelle)

Le taux de progression de l'artificialisation entre 2012 et 2021 est comparable à celui de la moyenne nationale. Il désigne la consommation d'espaces naturels ou agricoles au profit, soit de l'habitat (6 ha de bâti pour l'habitat collectif, 72 ha d'habitat individuel dense et 50 ha de bâti individuel lâche, isolé ou agricole), soit des zones d'activités (9 ha), soit d'équipements collectifs (extension du centre d'enfouissement technique sur 36 ha), touristiques ou de loisirs (35 ha), routiers (15 ha) ou encore énergétiques (25 ha). Dans le domaine des énergies précisément, les indicateurs montrent la difficulté du territoire

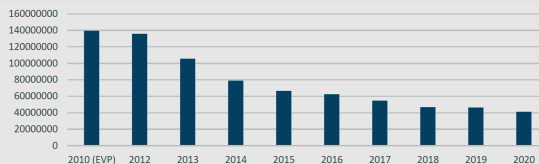
à infléchir ses consommations, en lien avec la dynamique de ses activités industrielles et la présence d'axes routiers. Il convient toutefois de souligner le développement des énergies renouvelables locales et leur progressive diversification. Pour les ressources en eau (cf. aussi objectifs 1.1 et 1.2) : la mobilisation et la dynamique en faveur d'une baisse des pressions de prélèvements sur les eaux brutes sont réelles, mais doivent être maintenues et sans doute renforcées, surtout en période estivale. La question de la répartition des volumes prélevables par usage fait l'objet

d'une réflexion dans le cadre du PGRE. Un constat par ailleurs : la majorité des actions porte sur des programmes structurels de lutte contre les gaspillages ou les fuites, ou de recherche de ressources alternatives. En revanche, hormis les opérations pilotes du Parc, très peu, à ce jour, portent sur la réduction de la demande et des besoins en eau (usagers domestiques, agricoles ou publics).

**BILAN DES VOLUMES D'EAU POTABLE EN M<sup>3</sup>**  
(Source Le Grand Narbonne : Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement)



**ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU (M<sup>3</sup>/AN) INTRODUITS DANS LE CANAL DE LA ROBINE À PARTIR DU FLEUVEAUDE A MOUSSOULENS**  
Source: Bilan de mise en oeuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, EPTB Aude SMMAR, Mars 2022



## DYNAMIQUE



## PARTENARIALE

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, dans un contexte évolutif quant aux acteurs, a joué la carte de la mutualisation et du partenariat en co-animant par exemple le Plan Climat du Narbonnais avec Le Grand Narbonne. Un rapprochement se dessine avec les deux autres intercommunalités du territoire.

L'action du Syndicat mixte du Parc s'est articulée avec celle de structures telles que le Syaden, Pôle Énergies 11, le Département de l'Aude, le CAUE de l'Aude, les chambres consulaires, venant amplifier la dynamique de proximité et d'animation territoriales. Le Parc s'est appuyé sur de nombreux relais associatifs locaux pour démultiplier ses actions : Amis du Parc, associations d'éducation à l'environnement, structures de médiation telles que le PIMMS, l'AMI, l'ABP, les Compagnons bâtisseurs... Le passage de relais entre l'Espace Info Énergie, animé dès 2003 par le Parc, et le Guichet unique du Grand Narbonne illustre cette évolution de l'articulation territoriale.

L'engagement de la Région Occitanie dans une

trajectoire Région à énergie positive (REPOS), l'implication du Département de l'Aude dans la transition écologique et énergétique, sont deux démarches motrices dans lesquelles le Parc s'est investi. Les contractualisations territoriales avec l'État (TEPCV, CTE, CRTE, COTEC, COT) témoignent elles aussi d'une dynamique de territoire soutenue. La création de l'AREC et la structuration d'un observatoire de l'énergie et du climat (Terristory) ont apporté au territoire des outils opérationnels dont le Parc bénéficie. Cette dynamique « multi-acteurs » est montée en puissance grâce à l'adoption progressive d'habitudes de travail partenariales et à des « dialogues collectifs de gestion » de plus en plus soutenus entre les acteurs de l'aménagement du territoire, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau. Cette culture du dialogue et de la co-construction, qui reste à conforter, est d'ailleurs régulièrement reconnue et saluée par toutes les instances.

# Synthèse



## RÉCOLTE FRUCTUEUSE



- Un rôle d'aiguillon et de catalyseur pleinement assumé par le Syndicat mixte du Parc
- Une réelle dynamique de territoire, forte de l'implication du Grand Narbonne, face aux enjeux de transition énergétique, de ressource en eau et du changement climatique.



## ENTRE DEUX EAUX

- Un besoin prégnant, par-delà l'ambition des documents et des opérations pilotes, de massifier et d'amplifier les dynamiques pour consolider ou inverser les tendances.



## PERSPECTIVES 2025-2040

- La nécessité de veiller à la compatibilité des exercices de planification sectorielle
- Une implication du Syndicat mixte à poursuivre en faveur des démarches de gestion globale, en particulier pour l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

### Documents sources POUR EN SAVOIR PLUS

Fiche ADEME PNR-GN / PCAET 2013-2018 et bilan intermédiaire de 2022 / Bilan TEPCV / Charte qualité EnR - bilan évaluation de la Charte éolienne de 2003 - document de synthèse / Étude sociologique / Kit méthode jury citoyens éoliens / Les cahiers techniques de l'urbanisme du Parc / Le SCoT du Grand Narbonne / Diagnostic OREO/bilans EIE 2010 à 2020...



Vue depuis le piémont vers la lagune de Bages-Sigean, l'île de l'Aute et la mer

## OBJECTIF 2.2

### Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire



La viticulture et la pêche lagunaire constituent en Narbonnaise des activités à forte valeur patrimoniale et participent pleinement à l'identité économique et sociale du territoire. Mais, la première se trouve de nouveau confrontée à une grave crise économique et sociale marquée par des difficultés d'adaptation à l'évolution des marchés, la fermeture de nombreuses exploitations et la réduction drastique des surfaces en vigne.

La seconde dispose au travers des prud'homies d'un dispositif de gestion qui veille à la préservation de la ressource, mais la profession est aujourd'hui confrontée à de nouvelles contraintes qui nécessitent de fortes capacités d'adaptation, notamment avec la mise en place à l'échelle méditerranéenne d'un plan de gestion de l'anguille.

Nous devons contribuer à préserver collectivement cette identité, mais aussi s'adapter à l'évolution de l'offre et de la demande, internationale et locale, privilégier des pratiques respectueuses de la qualité des paysages, des milieux naturels et de la ressource en eau, ... Considérant que seule la viabilité économique permet à l'agriculture de jouer son rôle de préservation de la biodiversité, de gestion de l'espace, la lutte contre les incendies et les inondations, nous nous engageons à soutenir les productions emblématiques du territoire, à travers des outils de promotion, de labellisation, de commercialisation et de formation.

En lien avec la recherche, nous nous engageons à appuyer le maintien et la diversification des activités, via l'émergence de nouvelles filières économes en intrants (agriculture biologique, élevage, agro-tourisme, maraîchage, production de biomasse).

Nous souhaitons en effet innover et expérimenter pour soutenir les acteurs de l'agriculture et de la pêche, imaginer d'autres formes de production, de marché ou d'organisation. De nouvelles relations entre la production et la consommation sont à construire, autour des principes de proximité, de qualité, de traçabilité et de lien avec le producteur. La capacité de la profession des viticulteurs et des pêcheurs à se fédérer et à inventer s'avère également déterminante pour gagner le pari de l'adaptation aux mouvements du monde.



(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 32)

- **Mesure 2.2.1** : Soutenir les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières
- **Mesure 2.2.2** : Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire



ÉTAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

MESURE 2.2.1

**SOUTENIR ET VALORISER LES PRODUCTIONS LOCALES ET ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES**

Soutenir la promotion et la valorisation des produits agricoles et de la pêche lagunaire	Labellisation de productions agricoles et produits de la pêche.	●
	Promotion des producteurs du Parc.	●
Développer les circuits courts et accompagner les projets d'amélioration des structures collectives de production des petits métiers de la pêche	Mise en place de formations spécifiques pour les producteurs sur les valeurs du Parc.	●
	Création d'outils communs pour la commercialisation (AMAP, points de vente directe de la pêche...)	●
	Requalification de sites de débarquement de la pêche artisanale.	●
Améliorer l'accueil autour du vin, de la pêche lagunaire et dans les exploitations agricoles	Mise en place de formations spécifiques pour les exploitants volontaires.	●
	Création d'animations de découverte du milieu lagunaire par les pêcheurs professionnels.	●
	Promotion d'un programme original et caractéristique « Vin et patrimoine ».	●
	Adaptation des cahiers des charges existants en matière d'accueil agro-touristique sur le territoire.	●
Accompagner et anticiper le changement climatique et le développement de cultures agricoles adaptées aux spécificités méditerranéennes	Développement et relais des recherches sur la vigne par l'INRA: cépages adaptés, résistance aux maladies...	●
	Soutien au développement de cultures adaptées à la sécheresse: trufficulture, arboriculture ou de nouvelles filières.	●
	Sur les ceintures vertes, soutien au développement de cultures maraîchères.	●
Expérimenter et encadrer la production d'énergie d'origine renouvelable dans les espaces agricoles	Encadrement du développement du solaire photovoltaïque au sol et sur toitures agricoles (Charte de développement)	●
	Transfert de technologie, lien avec les collectivités et entreprises, valorisation des expérimentations locales.	●
	Expérimentation d'une filière courte de production de biomasse sur les friches viticoles.	●
	Veille réglementaire et conseil aux agriculteurs en tenant compte des enjeux économiques et environnementaux.	●

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PARC  
ET DES SES PARTENAIRES  
(2010 - 2022)



**Soutenir la promotion et la valorisation des produits agricoles et de la pêche lagunaire**

- Développement, depuis 2017, de la marque **Valeurs Parc naturel régional** soutenue financièrement par la Région, avec le marquage de trois produits agricoles, le miel, le sel et le vin. Un apiculteur et deux salins en bénéficient à ce jour, tandis qu'une évolution du référentiel est souhaitée pour le vin. Un travail est amorcé pour étendre la marque aux olives et aux produits de la pêche.
- **Édition de « Par ici les produits d'ici »**, plaquette promotionnelle du Grand Narbonne qui répertorie tous les points de vente de produits locaux et de vente à la ferme.
- Bonne implantation de la marque **départementale Pays Cathare**, qui valorise maintenant 41 caveaux, 3 exploitations de miel ou de sel, mais aussi 3 boutiques de produits locaux et 3 artisans de bouche sur le territoire du Parc.

**Développer les circuits courts et accompagner les projets d'amélioration des structures collectives de production des petits métiers de la pêche**

- **Aménagement d'un équipement collectif sur le port de pêche de Bages**, sous maîtrise d'ouvrage communale et maîtrise d'œuvre du Parc, en 2010. En 2022, la municipalité de Bages a intégré cet équipement dans le projet de réaménagement des bords d'étangs, afin de maintenir les petits métiers de la pêche et d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs locaux.
- **Aménagement de kiosques de vente directe des pêches au port de Port-La-Nouvelle.**
- **Actualisation des données sur le niveau d'activités des pêcheurs de Bages-Sigean**, dans le cadre de l'Observatoire économique de la pêche (jusqu'en 2013).
- Constitution en 2017 du **Groupe d'action locale Pêche et Aquaculture (GALPA)** « Étangs, Mer, Aude », porté par Le Grand Narbonne et la Communauté de communes La Domitienne.
- **Politique régionale en faveur de l'introduction de produits locaux dans les lycées (DEJOS)**, de la restauration collective en lien avec les projets alimentaires dans le cadre du dispositif « Vitalité des territoires ». Politique départementale similaire pour les collèges.
- **Plateforme régionale d'approvisionnement pour les lycées Occit'Alim** en 2022 et plateforme départementale Agrilocal.



## Améliorer l'accueil autour du vin, de la pêche lagunaire et dans les exploitations agricoles

- Délivrance du label « Vignobles & Découvertes » au Grand Narbonne et au Pays Touristique Corbières Minervois en 2012, territoire décliné depuis 2021 en deux entités : Côte du Midi et Corbières Minervois. Le label « Vignobles & Découvertes » distingue une destination à vocation touristique et viticole qui propose une offre de produits touristiques multiples et complémentaires, facilite l'organisation de son séjour par le client et oriente celui-ci sur des prestations qualifiées.
- Création en 2017 d'un circuit « De ferme en ferme » sur le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée, événement annuel dédié à l'agriculture durable : visite des fermes, découverte des métiers de l'agriculture et dégustation des produits.
- Formations auprès des agriculteurs pour l'accueil au caveau des domaines viticoles, organisées par la Chambre d'Agriculture.

## Accompagner et anticiper le changement climatique et le développement de cultures agricoles adaptées aux spécificités méditerranéennes

- Animation par le Parc, qui a accompagné son émergence, d'un **groupement de producteurs en partenariat** avec l'AOC La Clape. Ce collectif, qui a obtenu la reconnaissance de l'État en GIEE en 2018, a pour objectifs d'adapter les exploitations viticoles au changement climatique et de préserver la ressource en eau. Parmi ses actions : formations, achats de semences, journées de démonstrations, suivi des expérimentations...
- Déploiement, à l'échelle du département de l'Aude, de l'outil ClimA XXI, qui vise à caractériser les évolutions du climat et dont un point de référence se trouve à Gruissan.
- Conception d'une carte de sensibilité des zones de production agricoles audoises aux risques climatiques, par la Chambre d'Agriculture.
- Expérimentation en cours sur la **diversification de cultures** : plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), aloe vera à Fitou, quinoa à Narbonne.
- Création par Le Grand Narbonne d'un **Espace test agricole** visant à l'installation de nouveaux agriculteurs et au développement des circuits alimentaires de proximité. Localisé en périphérie urbaine, cet Espace permet d'accueillir simultanément 3 à 4 porteurs de projet en maraîchage biologique, qui seront accompagnés vers une installation viable et durable sur le territoire.
- Sélection de la Narbonnaise en Méditerranée comme territoire-pilote sur la question de l'agroforesterie comme outil carbone en 2014-2015, pour les PCET. Un guide a été édité par l'ADEME.

## Expérimenter et encadrer la production d'énergie d'origine renouvelable dans les espaces agricoles

- Élaboration, en 2019, de la Charte qualité **Énergies renouvelables du Parc naturel régional et du Grand Narbonne**, qui émet des recommandations notamment pour la prise en compte des enjeux agricoles. Émission, par la Chambre d'Agriculture de l'Aude, d'une note de positionnement sur les énergies renouvelables en décembre 2020.
- Action d'accompagnement des agriculteurs pour les projets solaires en toiture de hangar agricole, par la Chambre d'Agriculture.
- Expérimentation de l'agrivoltaïsme en cours à Leucate, sous portage de Sun Agri et des vigneron de Cap Leucate, avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture.
- Organisation en 2022 d'un stage « Production d'énergie photovoltaïque en combinaison avec les activités agricoles : évaluation des systèmes en place et définition d'un cadre d'acceptabilité des projets dans le département de l'Aude », par la Chambre d'Agriculture.
- Expérimentation relative aux cultures de taillis à courte et très courte rotations et à leur potentiel de développement local sous forme de biomasse valorisée énergétiquement, conduite sur plusieurs années par la Chambre d'Agriculture avec les acteurs de l'énergie.

### QUESTION ÉVALUATIVE



### L'action a-t-elle favorisé la relation directe entre producteurs, consommateurs et territoire du Parc (circuits courts, accueil au domaine, marque Valeurs Parc...)?

44

producteurs sous la  
marque Pays Cathare :  
1 apiculteur, 2 salins,  
41 caveaux

1

exploitation marquée  
Accueil Paysan

9

sites marqués  
Bienvenue à la ferme :  
5 producteurs et 4  
marchés (+ une visite  
de cave coopérative)

1

circuit « De ferme en  
ferme », intégrant un  
pêcheur

37

points de vente directe  
(hors caveaux) : 9 magasins de  
producteurs, 11 points de vente  
à la ferme, 9 marchés et étals  
de producteurs, 4 commerces  
valorisant le circuit court local,  
1 créée et 3 points de vente  
directe des produits de la pêche

3

exploitations marquées  
« Valeurs Parc », deux salins  
et une miellerie



La forte hausse du nombre de labellisations sur le territoire témoigne du besoin et de la volonté qu'ont les professionnels de se distinguer et, ainsi, de se rapprocher du consommateur. Les structures d'accompagnement et de labellisation, qui se sont développées, travaillent de plus en plus sur l'accueil, la vente directe et les circuits courts. De nombreux référentiels ont été actualisés, intégrant désormais des critères environnementaux et/ou d'économie circulaire.

Le Syndicat mixte du Parc a développé la marque « Valeurs Parc », travaillant en synergie avec les autres marques et labels. **Aujourd'hui, la marque Valeurs Parc est reconnue et positionnée** comme complémentaire et nécessaire pour la valorisation des produits de la Narbonnaise. Dans le domaine agricole, trois cahiers des charges ont été validés (miel, sel, vin) et, à ce jour, trois entreprises sont marquées (deux salines, une apicole). Pour le marquage du vin, le Parc a rencontré des difficultés : bien que le cahier des charges ait été travaillé avec les appellations et en lien avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, la marque n'a pas rencontré le succès escompté, le monde du vin étant déjà largement doté en appellations et labels y compris environnementaux. Une piste serait de privilégier un marquage de l'accueil aux caveaux : réception, échanges avec le public sur le métier et le territoire, tout en gardant les critères vinicoles pour garantir un produit en cohérence avec la marque.

De plus, l'enjeu du consommateur local est primordial, dans un contexte de demande croissante du consommateur. **Les circuits courts, bien développés, peuvent encore être facilités.** Le facteur limitant réside principalement dans le manque de produits diversifiés (maraichage, viandes...) malgré un bassin de consommation très fort et en accroissement, a fortiori en saison estivale. **Deux Projets alimentaires territoriaux (PAT) émergent** sur le territoire, l'un porté par Le Grand Narbonne et la commune de Narbonne, l'autre par le Département de l'Aude, avec notamment pour objectif une relocalisation de la consommation.

La problématique de la faible diversité des productions évolue, en lien avec la prise de

conscience du changement climatique et d'une nécessaire adaptation, notamment par le biais de la diversification : changement de production ou diversification progressive.

S'agissant de la pêche, les initiatives en faveur des circuits courts n'ont pas manqué : aménagement de points de vente directe sur les zones de débarquement à Bages, Port-la-Nouvelle... Pour autant, le nombre de ces points de vente semble insuffisant, notamment à Port-la-Nouvelle, aux yeux des acteurs locaux. Si la vente directe a connu un essor sur le territoire, les professionnels soulignent le décalage de saisonnalité entre l'affluence touristique et les périodes de fortes pêches où les volumes sont difficiles à écouler, avec pour conséquence la chute des prix. Malgré de premières démarches dès 2019, aucun produit de la pêche n'a pu être marqué « Valeurs Parc ». Il se trouve que la marque est peu développée au niveau national sur les produits de la pêche et que l'obligation d'une harmonisation préalable à l'échelle française a constitué un frein localement. Le processus de labellisation « Pays cathare », lui, est en cours. La création en 2015 d'une nouvelle structure commerciale, le GIE GOLION, visant à commercialiser et valoriser les produits halieutiques de la pêche professionnelle aux petits métiers, permet aussi l'**ouverture au national des possibilités de marché et un positionnement vers le MIN** (marché d'intérêt national) de Toulouse. Ses activités de vente s'effectuent en lien avec celles de la criée, à laquelle une taxe est reversée. Les patrons pêcheurs peuvent adhérer librement à ce réseau comme à d'autres, nationaux (p. ex. Poisaille). Le caractère patrimonial des petits métiers est à la fois reconnu et valorisé par les partenaires du territoire comme l'une des activités traditionnelles et emblématiques de la Narbonnaise. Reste que les tentatives de valorisation touristique (pescatourisme) se sont rapidement heurtées à des difficultés réglementaires (accueil de passagers sur les embarcations professionnelles) et logistiques en raison de la très petite taille des entreprises (souvent un seul salarié).

ETAT D'AVANCEMENT  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

- Réalisé ou faisant l'objet d'une animation et/ou d'un suivi réguliers
- En cours ou partiellement réalisé
- Non réalisé

## MESURE 2.2.2

### ORIENTER LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET DE LA PÊCHE DANS LE SENS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Conforter l'agriculture comme outil de gestion de l'espace et de prévention des risques naturels	● Gestion des espaces en déprise par le pastoralisme.	●
	● Mise en place de ceintures vertes dédiées à la production agricole autour des zones urbaines.	●
	● Intégration des espaces agricoles dans la stratégie de lutte contre les incendies ou les inondations.	●
Mettre en œuvre des mesures, itinéraires techniques et pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des paysages	● Mise en œuvre de plans de gestion agro-environnementaux, conseil aux agriculteurs.	●
	● Programme de réduction des pollutions diffuses et dispersées en agriculture.	●
	● Promotion de l'agriculture biologique et généralisation de l'agriculture raisonnée.	●
	● Sur les étangs, mise en œuvre à l'échelle locale du plan de gestion européen sur l'anguille.	●
	● Mise en œuvre d'une agriculture à HVE, préservation ou restauration des infrastructures et unités agro-écologiques.	●
	● Entretien, amélioration et valorisation des paysages viticoles. Réflexion pour la localisation des bâtiments agricoles.	●
Poursuivre et soutenir la gestion des déchets et effluents agricoles et optimiser l'usage des ressources en eau et en énergie	● Renforcement de l'implication des pêcheurs dans la gestion des milieux et la concertation avec les autres usagers.	●
	● Soutien aux filières de collecte des déchets.	●
	● Programmes d'épandage de boues et valorisation des déchets agricoles accompagnés.	●
	● Incitation à la recherche de substituts biodégradables aux plastiques agricoles.	●
	● Gestion économe des usages et pratiques pour l'eau agricole.	●
● Réduction et maîtrise des consommations d'énergie en agriculture : conseils, diagnostics de type PLANETE...	●	

## Conforter l'agriculture comme outil de gestion durable des espaces ruraux et de prévention contre les risques naturels

- **Accompagnement pour le redéploiement du pastoralisme**, visant à la préservation des milieux ouverts et à la diminution du risque incendie, mais aussi au développement du viti-pastoralisme.
- **Enlèvement de massifs de cascaill dans la lagune de Campignot**, dans le cadre d'opérations conjointes entre le Parc et La Prud'homie de Gruissan, jusqu'en 2010.
- **Partenariat entre le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins d'Occitanie (CRPEMO) et le Parc pour des tests d'engins de pêche dédiés au crabe bleu et la valorisation des crabes dans les restaurants locaux.** Objectifs : limiter la progression du crabe bleu dans les lagunes du territoire en incitant les pêcheurs à le prélever (facilitation technique et prix de vente) et à le valoriser en circuits courts dans des restaurants locaux.
- **Synthèse des déclarations de pêches par les petits métiers sur l'étang de Bages-Sigean** en 2011, 2012 et 2013. Objectifs : mieux connaître l'évolution de l'activité et des résultats de la pêche artisanale, valoriser les données saisies par les professionnels dans les carnets de pêche mis en place depuis 2006.

## Mettre en œuvre des mesures, itinéraires techniques et pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des paysages

- **Mise en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** dans le cadre des programmes agro-environnementaux et climatiques portés par le Parc et ses partenaires : SMDA, Grand Narbonne, Chambre d'Agriculture, Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, CEN, LPO.
- **Mise en place et animation**, par la Chambre d'Agriculture, du groupe « **Dephy du Narbonnais** », qui rassemble 10 agriculteurs et vise à la réduction du recours aux produits phytosanitaires. Cet accompagnement a permis, en dix ans, une diminution significative de l'indice de traitement des exploitations, principalement due à une réduction de l'usage d'herbicides et à l'utilisation de produits de biocontrôle.
- **Aménagement d'une quinzaine d'aires de remplissage et lavage sécurisé (ARLS)** sur le territoire : des projets accompagnés par la Chambre d'Agriculture plutôt dans le nord du Parc et portés par les Sivom dans le sud.
- **Suivi des captures d'anguilles** de 2010 à 2013, enquête auprès des pêcheurs sur la première année d'entrée en application des mesures du plan de gestion national sur l'anguille (2010).

## Poursuivre et soutenir la gestion des déchets et effluents agricoles et optimiser l'usage des ressources en eau et en énergie

- **Valorisation des déchets coquilliers de Leucate** pour recouvrir les ilots à larolimicoles coloniaux aménagés à Sigean dans le cadre de Life+ENVOLL ou pour les mesures compensatoires de l'extension portuaire de Port-la-Nouvelle à la RNR Sainte-Lucie.
- **Réalisation de tests de recyclage des filets de pêche** par le CEPRALMAR en Occitanie.
- **Actions de la CCI**, gestionnaire du port de pêche de Port-la-Nouvelle, en faveur de la **collecte sélective** (polystyrène, filets de pêche...).
- **Accompagnement, par la CCI, de la société 3PLN** gestionnaire du port de plaisance de Port-la-Nouvelle pour l'attribution du label Port Propre.
- **Contrats de canal de la Robine** (2015-2019) et du Gailhousty (2020-2023) portés par l'Union d'ASA hydraulique de l'Est Audois : actions de réduction des fuites et de modernisation du réseau d'irrigation agricole, pour une économie de 38M<sup>3</sup> (dont 21M<sup>3</sup> à l'étiage), depuis 2015 à la suite de travaux.
- **Projet Résilience eau** depuis 2021, porté par la Chambre d'Agriculture et auquel participe le Parc. Objectif : améliorer la résilience de l'agriculture au changement climatique pour garantir le maintien des activités et le développement des territoires sur les zones orphelines d'accès à l'eau.

Cf. aussi : le programme S.A.Li.N. (2.1) et le Plan de gestion de la ressource en eau (2.1).



### LE REDÉPLOIEMENT PASTORAL

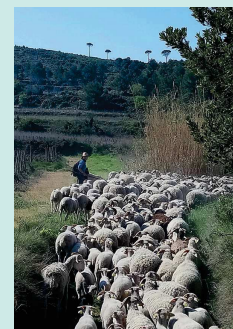
Sous l'impulsion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, le pastoralisme est devenu une thématique en vue sur le territoire. Il figure au cœur d'un partenariat fort avec la Chambre d'Agriculture et Le Grand Narbonne.

C'est en 2013 que le Parc a mis en place un premier « Plan pastoral », sur le massif de la Clape, avec pour objectif de réintroduire le pastoralisme sur le territoire, en faveur :

- d'une gestion des milieux naturels et des espèces qui y sont inféodées
- d'une diminution du risque incendie
- du déploiement d'une activité économique supplémentaire
- de l'expérimentation et du développement du viti-pastoralisme.

Aux lendemains de cette expérience, le Parc a été sollicité pour reconduire l'opération sur d'autres zones du territoire.

Solution durable, le pastoralisme répond à des problématiques croisées



et bénéficie aux acteurs du territoire. Le Parc anime et facilite les projets, assure un lien entre les porteurs de projet et les propriétaires, les élus, les chasseurs, vigneron et autres usagers du territoire, afin de limiter les conflits d'usage lors de l'arrivée des troupeaux. Le facteur limitant, pour les installations, est principalement le manque de foncier aux inter-saisons : peu de prairies disponibles, la garrigue qui s'assèche et présente peu de ressources, des vignes plus ou pas encore pâturables. En outre, peu de bâtiments d'élevage sont disponibles et les possibilités de construction sont restreintes. Cela explique qu'il y ait plus de transhumance inverse que d'installations. Il faut donc parvenir à une complémentarité entre différentes surfaces, landes et garrigues, vignes ou friches et potentiellement d'autres cultures (éventuellement cynégétiques). Un projet de recherche sur la complémentarité de ces surfaces est porté par l'INRA et Le Biocivam, incluant un volet sur l'organisation territoriale nécessaire. Le massif de la Clape est un site pilote de ce projet baptisé SagITerres. Parmi les nombreux projets pastoraux accompagnés, certains ont pu se pérenniser, d'autres se heurtent à des difficultés. Le pastoralisme sur le territoire est possible sous certaines conditions, notamment l'acceptation par la population et le relationnel avec le berger. Une phase d'animation-communication en amont est essentielle, d'autant plus sur un territoire à vocation touristique. L'enjeu n'est plus d'encourager les projets pastoraux, pour lesquels les sollicitations sont devenues fortes, mais de bien cadrer chacun d'eux en prévenant tout risque de concurrence et de conflit.

## LE CONTRAT DE CANAL DE LA ROBINE ET DU GAILHOUSTY

Dans le prolongement d'un programme européen Life Eden piloté dans les années 2000 entre le Parc, la CCI et la Chambre d'Agriculture, des démarches de regroupement et de gestion collective des ASA de la basse plaine de l'Aude ont été mises en œuvre, avec la création en 2005 d'une association (AEIDEN) puis la constitution dès 2011 d'une Union des Associations Syndicales d'Hydraulique de l'Est Audois (UASHEA).



À partir de 2015, l'UASHEA a lancé et animé deux démarches de Contrat de canal (Robine puis Gailhousty) destinées à associer des acteurs d'horizons divers (collectivités territoriales, gestionnaires de milieu aquatiques, acteurs économiques, associatifs, environnementaux...) autour d'un projet multi-enjeux de gestion intégrée de la ressource en eau transitant par les canaux hydrauliques agricoles de la basse plaine, en amont des étangs gruisannais.

À titre d'exemple, les actions cumulées du premier contrat de canal (2015-2019), s'élevant à près de 7M€ de travaux, ont généré une réduction des prélèvements d'eau brute agricole évaluée à 38Mm<sup>3</sup>, dont 21Mm<sup>3</sup> sur la période d'étiage (juin-octobre) du fleuve Aude. Soit une baisse de l'ordre de 50% des prélèvements d'eau brute agricole.

Dans la continuité de ces résultats positifs, le second Contrat de canal (en cours : 2020-2023) porte sur six objectifs opérationnels et partagés :

- 1 • Mettre en œuvre une gestion économe de l'eau, ambitieuse et cohérente, en lien avec les spécificités du territoire, basée sur une acquisition d'une connaissance partagée du fonctionnement hydraulique de l'hydrosystème
- 2 • Maîtriser et gérer les apports d'eau douce aux étangs et aux zones humides périphériques et préserver l'état du milieu naturel
- 3 • Adapter la gouvernance pour renforcer l'implication des acteurs locaux et se doter d'une gestion participative, poursuivre la structuration des ASA et s'intégrer à la CLE
- 4 • Optimiser les réseaux et les ouvrages au regard des enjeux d'inondation
- 5 • Veiller à la qualité des rejets aux étangs et dans les zones humides périphériques
- 6 • S'adapter au changement climatique.

## QUESTION ÉVALUATIVE



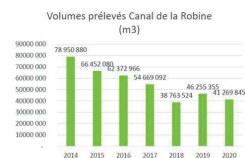
L'action a-t-elle favorisé un développement des activités agricoles (dont la pêche) respectueuses de l'environnement et prenant en compte le changement climatique ?

**1080<sup>HA</sup>** en mesures agro-environnementales et climatiques (7% de la SAU du territoire)

**165%** l'augmentation du nombre d'exploitations en bio (26% de la SAU)

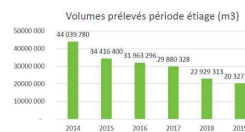
**38M<sup>M3</sup>** d'eaux brutes économisées entre 2015 et 2020 sur les prélèvements à usage agricole, dont 21M sur la période d'étiage (juin-octobre) du fleuve Aude. Source : UAHEA

BILAN DES VOLUMES PRÉLEVÉS SUR LE CANAL DE LA ROBINE DE 2014 À 2020, À L'ANNÉE (EN HAUT) ET À L'ÉTIAGE (EN BAS). Source : Union ASA Hydraulique de l'Est Audois



Economies d'eau (mm3a)	Volume (m³)
2015	12 498 800
2016	16 577 914
2017	24 281 788
2018	40 187 356
2019	32 695 525
2020	37 681 035

Données IPRF



Economies d'eau (année)	Volume (m³)
2015	9 633 380
2016	12 076 484
2017	14 159 452
2018	21 110 467
2019	23 712 626
2020	20 408 956

Données IPRF



**Face au changement climatique, la prise de conscience au sein du monde agricole s'est traduite ces dernières années par la mise en place de nombreuses démarches environnementales.**

En l'espace de dix ans, le nombre d'exploitations en agriculture biologique a plus que doublé (+165%) et les surfaces ont quadruplé, représentant aujourd'hui 26% de la surface agricole utile (SAU) du territoire. Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont connu également un bon essor. Le Parc porte des programmes agro-environnementaux et climatiques depuis 2010. Dans le domaine pastoral, ceux-ci visent principalement à définir des calendriers de pâturage ou à permettre le maintien en eau des zones de basse prairie. Dans le domaine viticole, le travail est surtout axé autour des produits phytosanitaires, l'arrêt ou la réduction de l'utilisation d'herbicides, la mise en place de moyens de lutte biologique (lutte par confusion sexuelle). En dix ans, l'agriculture narbonnaise est passée de 7 à 27 contrats, ce qui représente une augmentation d'environ 720 ha engagés (soit 830 ha au total), pour les PAEC portés par le Syndicat mixte du Parc. En y ajoutant le PAEC du groupe Val d'Orbieu en 2018-2019, le total est porté à 1080 ha engagés en MAEC, soit 7% de la SAU du territoire.

Une nouvelle certification a vu le jour ces dernières années : la certification HVE, haute valeur environnementale. La démarche a été bien suivie sur le territoire et notamment par le milieu viticole : 90 exploitations sont certifiées. En supplément de ces labels ou certifications, le monde agricole a bénéficié d'avancées technologiques permettant de diminuer le recours aux produits phytosanitaires : outils mécaniques plus adaptés et efficaces, produits moins nocifs de biocontrôle ou de lutte biologique. *In fine*, les progrès techniques, les attentes sociétales et surtout l'accompagnement des agriculteurs (formation, conseil, levier financier, démonstration...) ont permis la mise en œuvre de techniques culturales de plus en plus respectueuses de l'environnement.

Il convient de poursuivre et d'encourager les démarches en cours. Les suivis qualitatifs des cours d'eau et lagunes du territoire révèlent une présence ponctuelle de produits interdits (que la

rémanence des molécules chimiques ne saurait justifier). Par ailleurs, l'effrayer a mis en évidence l'effet cocktail, sur les milieux aquatiques, de la coexistence de plusieurs contaminants chimiques. L'agriculture est aujourd'hui reconnue comme un outil de gestion des espaces et de gestion des risques. Le redéploiement pastoral opéré depuis une dizaine d'années illustre bien ce phénomène. Depuis 2013, date de la mise en place du Plan pastoral sur le massif de la Clape, le Parc a accompagné de nombreux projets pastoraux. Même si le nombre d'installations sur le territoire reste limité (seulement deux pérennes), la surface pâturée a fortement augmenté du fait de la mise en place de projets de transhumance inverse (pâturage hivernal). De plus en plus d'acteurs sont demandeurs de ce type de projets, que ce soient les communes intéressées pour l'entretien de terrains (en lien avec mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, OLD), le SDIS qui y voit une solution durable pour l'entretien de coupe-feux, les vigneron pour la gestion de l'herbe et un léger apport de fertilisation, ou encore les acteurs de l'environnement attentifs au maintien des pelouses méditerranéennes et à la préservation des espèces qui y sont inféodées. De plus en plus de mesures compensatoires, en l'occurrence, sont orientées vers cette solution pastorale, permettant de faciliter de nombreux projets d'installation.

La Chambre d'Agriculture a aussi pour mission d'accompagner les projets DFCL, tant par la remise en culture sur des axes stratégiques que par la mise en place du pastoralisme.

**La fragilité de la ressource en eau et la nécessité de sa gestion partagée (avec les démarches territoriales du contrat de canal Robine, Résilienc Eau, du programme S.A.Li.N.) sont clairement intégrées par le monde agricole** depuis plusieurs années. Une dynamique d'actions en faveur des économies d'eau agricoles a été bel et bien développée sur le territoire du Parc, mais centrée principalement sur de fortes actions structurelles, collectives, de réduction des fuites et d'optimisation de la distribution d'eau agricole (canaux et réseau) sans remise en question, à ce jour, de la demande en eau (p. ex. la production de riz en Narbonnaise, la demande

d'irrigation de maïs malgré son inadéquation avec la ressource disponible...). La prise de conscience du monde agricole, exacerbée par la fréquence des épisodes de sécheresse sévère ces dernières années, doit être soutenue, en particulier dans le cadre d'une vision prospective du territoire et de ses ressources, afin d'établir une véritable stratégie de transformation des usages et des pratiques agricoles face aux effets du changement climatique et à la réduction de la disponibilité de la ressource en eau.

Le milieu agricole, du reste, est déjà confronté au changement climatique et les agriculteurs sont en demande de solutions, à court, moyen et long termes. L'irrigation, certes en l'optimisant, est la solution d'adaptation la plus plébiscitée à l'heure actuelle. Mais certains regardent plus loin, cherchent des solutions à plus long terme, en travaillant soit sur le matériel végétal (cépages et porte-greffes adaptés), soit sur la qualité des sols (infiltration de l'eau, matière organique...), soit sur les micro-climats (ombrages, enherbement, agrofresterie, taille et palissage...), soit encore sur la diversification des cultures (aloe vera, grenadier, pistachiers, quinoa...). Autant de possibilités d'adaptation à expérimenter, accompagner et développer.

**Pour la pêche, des actions de préservation de l'environnement ont été mises en place :**

opérations d'enlèvement d'épaves, de pneus et de filets dans les étangs, participation à des expérimentations de recyclage des filets usagés. Les pêcheurs ont aussi changé la motorisation de leurs embarcations, préférant les moteurs 4 temps aux 2 temps plus polluants.

Face à l'arrivée du crabe bleu (*Callinectes sapidus*) dans le golfe du Lion, après qu'il a causé d'importants dégâts dans les estuaires et lagunes de Catalogne, le CRPMMO, le Parc naturel régional et les pêcheurs locaux ont collaboré pour équiper des pêcheurs en filets dédiés et pour sensibiliser le grand public à l'espèce. Une collaboration avec le laboratoire de Banyuls et le Parc naturel marin du golfe du Lion vise à mieux comprendre le comportement et l'écologie de cette nouvelle espèce exotique sur la côte ouest de la Méditerranée française.

Les acteurs de la filière ont conscience

des difficultés à appréhender les effets du changement climatique sur les populations d'espèces et sur l'activité de pêche professionnelle. Un fort questionnement porte aussi sur les quantités d'eau douce provenant du bassin versant, qui conditionnent les entrées et remontées de certaines espèces dont l'anguille. Les professionnels, en particulier ceux installés sur des lagunes dont les apports d'eau douce sont issus des canaux domaniaux et/ou des réseaux hydrauliques agricoles (étangs gruisanais principalement), observent une diminution importante de ces volumes. Le phénomène s'explique à la fois par des travaux sur les canaux en vue de la réduction des fuites (avec le PRGE) et par une diminution globale de la ressource en lien avec la modification du régime des précipitations. L'anguille est une espèce en danger d'extinction. Les prud'homies respectent et font respecter scrupuleusement les périodes de fermeture de la pêche à l'anguille (trois mois par an jusqu'en 2022, trois mois de plus depuis 2023 - rappelons que la pêche à la civelle est interdite en Méditerranée). Les pêcheurs participent au suivi de l'anguille via des opérations de relâchers. Les résultats de l'étude réalisée par Bourillon et al. en 2021, révélant l'impact négatif de la contamination chimique de l'eau sur la population d'anguilles européennes, ont provoqué lors de leur diffusion en 2022 une vive réaction des professionnels locaux.

S'agissant de la pollution historique au cadmium de la lagune de Bages-Sigean, qui a interdit toute exploitation conchylicole dans l'étang, les taux présents dans les sédiments ont aujourd'hui largement diminué. Ces analyses laissent entrevoir la mise en place des suivis visant à l'homologation des gisements et, à terme, la réouverture potentielle. Des contaminations bactériennes n'en sont pas moins récurrentes, provoquant des fermetures réglementaires du ramassage, pénalisantes pour l'activité. Pour les autres espèces, le suivi des volumes de vente révèle une forte variation saisonnière et interannuelle. Mais le territoire ne dispose pas réellement des suivis de populations (autres que ceux des captures) qui permettraient d'appréhender l'impact des petits métiers sur les stocks.



## Quel est l'état des filières de productions emblématiques du Parc ?

**- 8.4%**

de surface agricole utile depuis 2010 et -18% du nombre d'exploitations, une diminution moins forte qu'au cours de la décennie précédente

**7900<sup>HA</sup>**

de friche agricole, soit 32% de l'occupation du sol dans les espaces agricoles

**78%**

de la SAU est occupée par la viticulture

**428 669<sup>HL</sup>**

la production viticole du territoire, soit un rendement moyen de 33 hl/ha

**61%**

sous AOC, 23% sous IGP une production sous signe de qualité

**3**

prud'homies de pêcheurs : Gruissan, Port-la-Nouvelle et Leucate

**48**

patrons pêcheurs : 23 à Gruissan, 14 à Bages et Port-la-Nouvelle, 11 à Leucate

**- 20%**

de patrons pêcheurs, les installations n'ayant pas compensé les départs

D'après les données fournies par le Comité régional (CRPMEMO) en 2023, la pêche professionnelle représente aujourd'hui 48 petits métiers : 23 patrons pêcheurs à Gruissan, 14 à Bages et Port-la-Nouvelle, 11 à Leucate. En 2006, le précédent diagnostic de territoire du Parc faisait état d'une soixantaine de « pêcheurs artisanaux » en activité. Soit une disparition de 20% des professionnels en l'espace de quinze ans, les installations n'ayant pas compensé les départs. Outre la difficulté du métier et le caractère fluctuant des rémunérations sur l'année, les professionnels pointent l'éloignement des sites

d'enseignement et le nombre d'années d'études (4 ans) nécessaires, avec la problématique d'accessibilité à la formation que cela engendre.

L'activité de pêche est confrontée à plusieurs difficultés simultanées qui tendent à l'affaiblir :

- **des inquiétudes persistantes quant aux stocks** : la pêche en lagune, qui subit de nombreux aléas (variabilité saisonnière et interannuelle des volumes pêchés, etc.) est tributaire, pour les stocks, de l'état des milieux, quantitativement (apport en eau douce essentiel pour les anguilles) et qualitativement (rejets liés aux activités

- urbaines et agricoles, eutrophisation, développement de cascaïl, etc.). La réglementation, en outre, s'est durcie, avec une interdiction de la pêche à l'anguille sur trois mois d'abord (dès 2010) et désormais deux fois trois mois (depuis 2023) par an
- **des crises économiques fortes, à commencer par la crise de l'anguille** : Le marché de cette production, structurante pour le territoire, a accusé une forte chute des prix en 2014 (de 7€ à 3€), en raison de la concurrence d'élevages du Nord. Ce marché très spécifique est entièrement tourné vers l'Espagne et l'Italie, par l'intermédiaire de quelques mareyeurs, aussi les débouchés manquent-ils de diversité
- **des conflits d'usage**, notamment avec les activités de glisse.

La conchyliculture, en particulier le ramassage de palourdes, est régulièrement soumise à des interdictions pour cause de contaminations bactériologiques.

Afin de rester compétitive face aux évolutions du secteur, elle a su déployer plusieurs actions phares :

- **la mise en place de la ramasse**, depuis 2010, pour centraliser les productions des pêcheurs petits métiers depuis les points de débarquement de l'Aude et du nord des Pyrénées-Orientales vers la criée de Port-la-Nouvelle : collectes régulières des productions par camion frigorifique. L'initiative a généré une augmentation significative des apports des petits métiers à la criée
- **la création, à la criée de Port-la-Nouvelle, de bassins de purification pour commercialiser et stocker des coquillages de catégorie B** (à 99% des tellines, de nasse changeante), service sans équivalent en Méditerranée française

- **l'installation, en 2015, d'un système de vente en ligne pour vendre à distance et optimiser les prix**. L'initiative, une première pour une criée en France, favorise l'ouverture à de nouveaux marchés
- **la prise en charge de la logistique du site de la criée de Port-Vendres**, avec le développement de la vente sous contrat en partenariat
- **la réorganisation de la vente en circuit court des producteurs du port de Port-la-Nouvelle**.

Les petits métiers, par ailleurs, résistent aux nombreux aléas grâce à leurs caractéristiques : leur grande polyvalence, le faible niveau d'endettement des pêcheurs, des productions de qualité.

Si la viticulture a su endiguer une crise au début des années 2010, amorçant de belles années marquées par un gain de qualité de la production, il semble qu'elle doive affronter à nouveau un passage difficile.

En cause : la concurrence extérieure, la baisse de la consommation, le changement climatique qui affecte les rendements (canicules, maladies parasites, gel tardif) et suscite l'inquiétude quant à la maturité phénolique des raisins. À cela s'ajoute la récente inflation du coût des matières premières. Toutefois, cette crise viticole naissante pourrait favoriser une mutation progressive au sein de la filière. Les exploitants viticoles n'excluent pas d'amorcer une diversification qui se traduirait par l'abandon de la production la moins noble, soit les 16% ne relevant ni d'une AOP, ni d'une IGP. La bonne résistance des marchés de niche (vin biologique, nature) peut encourager l'adoption de pratiques plus résilientes. On observe enfin une tendance à la fusion des caves coopératives. Un enjeu reste la transmission-reprise des exploitations, dans un contexte de vieillissement des exploitants viticoles.



## DYNAMIQUE



**Pour la thématique agricole, le principal partenaire est la Chambre d'Agriculture de l'Aude, fortement engagée dans la mise en œuvre de la présente Charte.** Plusieurs conventions se sont succédées en quinze ans, de nombreux projets ont été travaillés ensemble, qu'ils soient portés par le Parc naturel régional (PAEC, S.A.L.I.N.), par l'organisme consulaire (Résilienc'eau, actions DFCI) ou conjointement, telle l'animation des projets pastoraux, impulsée par le Parc et aujourd'hui accompagnée par la Chambre d'Agriculture ainsi que par Le Grand Narbonne. La Communauté d'agglomération, en l'occurrence, est elle aussi un partenaire et un contributeur important des actions agricoles de la Charte. Son programme Agriculture durable, auquel le Syndicat mixte du Parc a contribué, a permis la mise en place d'actions telles que l'Espace test agricole ou le référencement des points de vente des produits locaux. En fonction de la spécificité des actions, des liens et partenariats ont également été tissés avec le monde de la recherche : l'INRA et son unité expérimentale de Pech Rouge, le GIEE et l'AOC La Clape, ainsi que le Biocivam pour le projet SagiTerres. Le développement de la marque « Valeurs Parc » a permis de fédérer de nombreux acteurs tels que le CIVL, les AOC, les syndicats professionnels, le Département, les autres marques et Labels... Le lien avec les caves coopératives a été plus ténu. Peu d'actions conjointes fortes ont été réalisées, par-delà des démarches et échanges ponctuels. La coopération avec le Biocivam a été limitée, quoiqu'elle se soit accentuée sur la fin de vie de la Charte, et gagnerait à être développée avec Arbres et Paysages 11 au regard de la convergence des objectifs.

## PARTENARIALE

En règle générale, une bonne coopération s'est installée avec les acteurs du monde agricole, notamment pour la gestion de la ressource en eau localement. La culture du dialogue insufflée par le Parc permet que tous les partenaires se retrouvent régulièrement autour d'une même table, même si la recherche de compromis n'est pas toujours facile. Le Parc a également apporté son approche spécifique de la problématique de la ressource en eau, croisée avec les enjeux de biodiversité, de paysages, de qualité de l'eau et d'adaptation au changement climatique. L'implication du Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre des démarches de gestion globale, en particulier pour l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, devrait être poursuivie. **Pour la thématique pêche,** le Parc a porté une mission dédiée. Après l'abandon de celle-ci en 2013, les liens avec les organes professionnels de la pêche se sont sensiblement distendus, mais la collaboration entre prud'homies et Parc a pris la forme d'actions partenariales sur le terrain, pour la préservation des milieux lagunaires et de la qualité de l'eau : travaux de restauration de marais périphériques aux étangs, zonage nautique sur l'étang de La Palme, étude FMA sur Campagnol... Aujourd'hui, les pêcheurs mesurent l'utilité du Parc naturel régional pour leur activité. En 2017, la mise en place du GALPA Étangs Mer Aude par Le Grand Narbonne en 2017 a recréé une dynamique territoriale autour de la pêche (en sus des actions des comités régional et local) après quelques années sans animation. Le comité de programmation du GALPA regroupe tous les acteurs du territoire concernés directement ou indirectement par la pêche, autour de projets dédiés, facilitant l'émergence de ceux-ci.

## Synthèse



## RÉCOLTE FRUCTUEUSE



- Une **crise agricole** endiguée entre 2010 et 2022
- Une **adaptation effective de l'agriculture aux marchés**, grâce à sa montée en qualité
- Un **accompagnement et une valorisation efficaces**, par le Parc et ses partenaires, des produits emblématiques du territoire
- Le **développement des pratiques agricoles vertueuses** grâce à la mise en place de moyens financiers et techniques et aux avancées du monde de la recherche
- L'**installation, en pêche, de jeunes et notamment de femmes**, tendance encourageante pour la pérennité du métier.



## ENTRE DEUX EAUX

- Un **accompagnement encore trop faible** pour l'émergence de nouvelles filières, hormis quelques expérimentations de diversification
- L'**incertitude que font peser sur l'avenir de la pêche les nombreuses menaces** liées, notamment, à la raréfaction de l'eau douce et au changement climatique.



## PERSPECTIVES 2025-2040

- Face au défi du changement climatique, la **nécessité d'accompagner et d'aider le monde agricole**, pour une véritable transformation adaptative et structurelle de toutes les filières, en particulier viticole
- Face à ce même défi climatique, la **nécessité d'améliorer les connaissances sur les perspectives d'évolution des populations de poissons**, afin d'aider les acteurs de la pêche à anticiper et à s'adapter
- La **nécessité d'identifier des solutions face à la propagation d'espèces exotiques envahissantes** telles que le crabe bleu.



Balade à Port Mahon

### OBJECTIF 2.3

## Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines



**Le tourisme contribue largement à la dynamique économique du territoire, mais aussi à sa fragilité.** Notre territoire bénéficie en effet depuis plusieurs décennies d'une tradition touristique ancienne et plurielle : la qualité de nos patrimoines (espaces, paysages, culture locale, ...), l'accessibilité, la proximité de bassins d'habitat, contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire et à la progression des activités récréatives et sportives. Mais, ce secteur d'activité doit lui aussi évoluer, s'adapter à de nouvelles demandes et se diversifier pour se pérenniser.

Nous souhaitons stimuler et favoriser l'émergence d'un tourisme « Nature & Patrimoine », qui soit un complément actif au tourisme balnéaire en proposant de nouvelles pratiques et de nouveaux marchés compatibles avec nos exigences de préservation de nos ressources. Nous souhaitons travailler de concert avec l'ensemble des acteurs du développement touristique, dans une démarche de progrès et de qualité en lien avec la Charte européenne du tourisme durable pour construire une offre touristique novatrice et équilibrée. Nous souhaitons agir pour la création d'un parc d'hébergements touristiques ou secondaires éco-performant, dans ses consommations d'eau ou d'énergie. Nous veillons à ce que les activités touristiques, récréatives et sportives n'altèrent pas la qualité de nos milieux et espaces naturels.

Nous voulons ainsi réduire l'impact de l'activité touristique sur les ressources naturelles et responsabiliser les professionnels et les gestionnaires d'équipements par une politique active de formation et d'information.

Nous souhaitons nous positionner comme territoire de déclinaison exemplaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDES) qui détermine les conditions du développement durable des sports de loisirs et de plein air. En constituant une offre regroupant les activités de pleine nature, de découverte du patrimoine bâti et culturel, et des produits touristiques « Nature & Patrimoine » en lien avec les démarches déjà existantes (Pays Cathare, Sud de France) nous voulons faire émerger une destination « Parc naturel régional » forte et lisible, et créatrice d'activités.

(Extrait de la Charte du Parc 2010-2025, page 32)

- **Mesure 2.3.1** Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise
- **Mesure 2.3.2** Promouvoir le tourisme durable en Narbonnaise

